

Réseau d'Information Comptable Agricole Guide méthodologique

Version 31/10/2020 17:56:50

AàZ 🔺

Concept du Réseau d'Information Comptable Agricole de l'Union européenne

- Caractère confidentiel des données
- Collecte des données par les organes de liaison
- Liste et adresse des organes de liaison
- Méthodologie
- Résultats Standards
- Remboursement par la Commission
- Le RICA s'occupe essentiellement de l'agriculture
- Le RICA est géré par un comité
- Législation de base

Méthodologie

- Définition du champ d'observation
 - Population d'exploitations agricoles
 - Le champ d'observation se compose d'"exploitations agricoles professionnelles"
 - Dimension économique des exploitations: marges brutes standards et unités de dimension européennes
 - Codes des régions des États membres
 - Méthode de détermination de la dimension économique des exploitations en UDE
 - Délimitation du champ d'observation
- Sélection de l'échantillon d'exploitations à partir du champ d'observation RICA
 - Les États membres effectuent leur propre sélection
 - Stratification
 - Représentation de la population et du champ d'observation en tant que matrice de cellules
 - Détermination de la dimension optimale de l'échantillon
 - Caractère aléatoire de l'échantillon
 - Plans de sélection
 - Dimension de l'échantillon RICA
- Système de pondération des résultats RICA-UE
 - La nécessité d'un système de pondération
 - Données relatives au champ d'observation
 - L'agrégation des cellules

Collecte

- Collecte des données des exploitations
 - La responsabilité incombe aux organes de liaison des États membres
 - Le caractère confidentiel est préservé
 - Durée de la collecte des données
 - Exercices comptables selon les États membres
 - Fiche d'exploitation
 - Source des données au niveau de l'exploitation
 - Structure organisationnelle de la collecte des données
- Garantir des données RICA de haute qualité
 - Nécessité d'un contrôle de la qualité

- Procédures de contrôle de la qualité des organes de liaison
- Procédures de contrôle de qualité de la Commission
- Calendrier du contrôle de la qualité et du calcul des résultats standards

Diffusion

- Qu'entend-on par résultats standards?
- Définition des variables
- Variables financières exprimées en EUR/ECU
- Taux de conversion
- Regroupements standards
- Publications
- Contributions

FADN public database.

Report by theme

Base légale

- EUR-Lex
- Autres informations utiles
- Définitions des variables

Annexes

- Procédures de contrôle de qualité
- Indicateurs des Résultats Standards du RICA
 - Indicateurs de Revenu
 - Bilan
 - Indicateurs financiers
 - Marge Brute d'Auto-financement
- Base de données de référence
- Publications
- Contributions
- Foire aux questions

CONCEPT DU RICA

Collecte des données par les organes de liaison
Résultats standards
Remboursement par la Commission
Le RICA s'occupe essentiellement de l'agriculture
Le RICA est géré par un comité

Le Réseau d'Information Comptable Agricole est un instrument permettant d'évaluer le revenu des exploitations agricoles et l'impact de la politique agricole commune.

Le <u>concept</u> du RICA date de 1965, le <u>règlement</u> 79/65 du Conseil ayant créé la base juridique concernant l'organisation du réseau. Il s'agit d'une enquête effectuée par les états membres de l'Union européenne. Les services chargés dans l'Union de gérer le RICA <u>collectent</u> chaque année des données comptables à partir d'un échantillon d'exploitations agricoles situées dans l'Union européenne. Dérivé des enquêtes nationales, le RICA est la seule source de données micro-économiques harmonisées, les principes comptables étant les mêmes dans l'ensemble des pays. Les exploitations sont sélectionnées, en fonction d'un plan d'échantillonnage établi pour chaque région de l'Union, pour participer à l'enquête. La <u>méthodologie</u> utilisée vise à fournir des données représentatives selon trois critères: la région, la dimension économique et l'orientation technico-économique. Le RICA représente les exploitations agricoles professionnelles de l'Union. L'enquête ne couvre toutefois pas l'ensemble des exploitations agricoles de l'Union mais uniquement celles ayant une dimension suffisante pour

pouvoir être considérées comme professionnelles. Si la Commission européenne est le principal utilisateur des analyses fondées sur des données du RICA, des données agrégées sont néanmoins disponibles dans la base de données des Résultats Standards.

Il vise à collecter des données comptables sur les exploitations agricoles permettant de déterminer le niveau de revenus et d'analyser les activités des exploitations agricoles.

L'échantillon annuel compte actuellement 80.000 exploitations environ. Elles représentent au total quelque 5.000.000 d'exploitations dans l'UE, qui disposent de 90 % de la superficie agricole utilisée (SAU) totale et qui représentent 90 % de la production agricole totale. Les informations collectées par échantillon comportent environ mille informations et sont transmises par les <u>organes de liaison</u>. Les informations figurant dans la <u>fiche d'exploitation</u> concernent :

- des données physiques et structurelles : siège de l'exploitation, superficie cultivée, nombre d'animaux, maind'œuvre, etc.
- des données économiques et financières : valeur de production des différentes cultures, stocks, ventes et achats, coûts de production, capitaux, endettement, quotas de production et subventions, notamment celles liées à la mise en œuvre des mesures PAC.

Collecte des données par les organes de liaison .

La Commission ne collecte pas directement elle-même les données.

Cette tâche incombe dans chaque État membre à un <u>organe de liaison</u> et est effectuée soit par l'organe de liaison lui-même soit par les organismes désignés par ce dernier. À cet effet, chaque organe de liaison est dirigé par un comité national du RICA.

Pour veiller à ce que l'échantillon reflète la diversité de l'activité agricole, les <u>organes de liaison</u>, avant de définir l'échantillon des exploitations agricoles, opèrent une stratification du champ d'observation selon trois critères : la région, la dimension économique de l'exploitation et l'orientation technico-économique. Les exploitations sont sélectionnées selon un plan de sélection assurant la représentativité de l'échantillon. Chaque exploitation figurant dans celui-ci fait l'objet d'une pondération particulière, ce qui correspond au nombre d'exploitations agricoles figurant dans la case du champ d'observation stratifié comme indiqué ci-dessus et divisé par le nombre d'exploitations figurant dans la case du champ d'observation correspondante. Ce <u>système de pondération</u> est utilisé pour calculer les <u>résultats standards</u>. Pour de plus amples détails, on se reportera au chapitre <u>Méthodologie</u>.

Méthodologie _

Pour veiller à ce que l'échantillon reflète la diversité de l'activité agricole, les <u>organes de liaison</u>, avant de définir l'échantillon des exploitations agricoles, opèrent une stratification du champ d'observation selon trois critères : la région, la dimension économique de l'exploitation et l'orientation technico-économique. Les exploitations sont sélectionnées selon un plan de sélection assurant la représentativité de l'échantillon. Chaque exploitation figurant dans celui-ci fait l'objet d'une pondération particulière, ce qui correspond au nombre d'exploitations agricoles figurant dans la case du champ d'observation stratifié comme indiqué ci-dessus et divisé par le nombre d'exploitations figurant dans la case du champ d'observation correspondante. Ce <u>système de pondération</u> est utilisé pour calculer les <u>résultats standards</u>. Pour de plus amples détails, on se reportera au <u>chapitre Méthodologie</u>.

Résultats standards 🔺

Les <u>résultats standards</u> sont des statistiques calculées à partir des fiches d'exploitation, que la Commission établit et publie régulièrement. Ils décrivent de manière extrêmement détaillée la situation économique des agriculteurs répartis en différents groupes.

Remboursement par la Commission

La Commission est consciente que la participation à l'enquête du RICA impose des dépenses aux organes de liaison. Un versement est effectué pour chaque fiche d'exploitation dûment remplie qui parvient à la Commission. La rétribution prévue est revue régulièrement et publiée au Journal officiel.

Le RICA s'occupe essentiellement de l'agriculture

L'enquête du RICA couvre l'ensemble des activités agricoles réalisées dans les exploitations agricoles. Elle <u>collecte</u> également des données concernant certaines de leurs activités non agricoles (telles que le tourisme et la sylviculture).

Le RICA est géré par un comité .

Le RICA est dirigé par un comité de gestion qui se réunit généralement deux fois par an. Dénommé Comité communautaire du RICA, il est composé de représentants des organes de liaison des États membres. Il est présidé par un fonctionnaire de la Commission et a notamment pour tâche d'étudier l'ensemble de la <u>législation relative au RICA</u>.

BASE LÉGALE

Caractère confidentiel des données

La législation de base instituant le RICA est le règlement 79/65/CEE du Conseil, du 15 juin 1965. Cette législation a entre-temps été modifiée et complétée; l'acte de base actuellement en vigueur est le Règlement (CE) No 1217/2009 du 30 Novembre 2009. On trouvera la liste de tous les règlements et décisions concernés au chapitre https://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/ag0008_fr.htm.

Caractère confidentiel des données

La législation de base du RICA comporte une disposition selon laquelle toutes les données concernant les exploitations individuelles reçues par la Commission sont traitées avec la plus grande confidentialité. Ces données ne sont donc normalement pas diffusées en dehors de la Direction Générale Agriculture de la Commission. Seuls les résultats agrégés concernant un groupe d'exploitations ou des exploitations situées dans des régions ou états membres donnés sont publiés puisque, à ce niveau d'agrégation, les informations concernant les exploitations individuelles ne peuvent être dégagées.

CHAMP D'OBSERVATION A

Population d'exploitations agricoles

Le champ d'observation se compose d'exploitations agricoles professionnelles

Dimension économique des exploitations agricoles

Méthode de détermination de la dimension économique des exploitations en UDE

Délimitation du champ d'observation

Population d'exploitations agricoles

Le terme "population" est le terme statistique utilisé pour définir le groupe d'unités d'enquête. On entend ci-après par population d'exploitations agricoles tout groupe d'exploitations de l'Union européenne européenne enquêtées au moyen des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles organisées par les états Membres et gérées par Eurostat. Les enquêtes couvrent les exploitations agricoles dont la superficie agricole utilisée est égale ou supérieure à un hectare, ou les exploitations agricoles dont la superficie agricole utilisée est inférieure à un hectare, si une certaine part de leur production est destinée à la vente ou si leur unité de production dépasse certains seuils physiques. Toutefois, les états membres peuvent utiliser un seuil d'enquête diffèrent, à condition qu'ils respectent la couverture prévue dans le Règlement (CE) No 1166/2008 du 19 novembre 2008 relatif aux enquêtes sur la structure des exploitations et à l'enquête sur les méthodes de production agricole.

Le champ d'observation se compose d'exploitations agricoles professionnelles 🔺

La population comporte des exploitations agricoles ayant une faible production, ce qui ne justifie pas leur inclusion dans l'échantillon RICA. En ce qui concerne la définition du champ d'observation du RICA, la Commission se conforme aux orientations définies dans le <u>Règlement (CE) No 1217/2009</u> du 30 novembre 2009 et ses modifications ultérieures et suit une approche pragmatique en ne retenant que les exploitations agricoles considérées comme professionnelles.

On entend par "exploitation agricole professionnelle" une exploitation suffisamment importante pour assurer à l'agriculteur une activité principale et un niveau de revenu lui permettant de faire vivre sa famille. En pratique, pour être classée comme "professionnelle", une exploitation agricole doit dépasser une dimension économique minimale.

Dimension économique des exploitations agricoles .

Méthode de détermination de la dimension économique des exploitations

La dimension économique des exploitations est un des critères utilisés pour classifier les exploitations selon les règles établies dans la typologie communautaire pour les exploitations agricoles. Le Règlement (EC) No 1242/2008 (867/2009) du 8 décembre 2008 a modifié substantiellement la méthodologie précédente, définie dans la Décision 85/377/CEE du 7 juin 1985. Selon le Règlement (EC) No 1242/2008, la dimension économique d'une exploitation est calculée sur la base de la production standard (PS) totale de l'exploitation, exprimée en euros. Par contre, en suivant la méthodologie précédente (Décision 85/377/CEE), la dimension économique d'une exploitation était calculée sur la base de la marge brute standard (MBS) totale de l'exploitation, exprimée en unités de dimension européenne (UDE). Le principe des deux méthodologies est le même: en additionnant les PS - ou les MBS - des différente productions pratiquées dans l'exploitation agricole, on obtient la dimension économique totale de l'exploitation. Les différences principales entre les deux concepts sont la méthode de calcul (les paiements directs et les coûts sont exclus du calcul de la PS) et l'unité utilisée pour déterminer la dimension économique de l'exploitation (l'euro dans la PS et l'UDE dans la MBS). Le Règlement (EC) No 1242/2008 est entré en vigueur à partir de l'année comptable 2010. Cependant, àfin de permettre des analyses de séries temporelles, les données des années 2000-2009 ont étés recalculées sur la base de la nouvelle méthodologie. Dès lors, deux séries de données RICA seront disponibles pour les années comptables 2000-2009, une basée sur la PS et l'autre basée sur la MBS (cela permettra la comparaison de résultats des années comptables basés sur des méthodologies différentes).

Production Standard

La Production Standard (PS) correspond à la valeur de la production moyenne par hectare ou unité de bétail dans une région donnée pour chacune des caractéristiques agricoles. La production d'une caractéristique agricole est la valeur monétaire de la production agricole brute au prix au départ de l'exploitation. Les valeurs sont calculées en multipliant la production par unité (hectare ou tête de bétail) par le prix au départ de l'exploitation. Les PS sont déterminées par les états membres en utilisant des données de base qui couvrent une période de référence de cinq années successives; par exemple, les PS 2007 couvrent les années civiles 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 ou les années de production agricole 2005/2006, 2006/2007, 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010 (les PS 2004 représentent une exception, étant donné qu'elles couvrent une période de référence de seulement trois années: 2003, 2004 et 2005). La PS totale de l'exploitation est la somme des valeurs obtenues pour chaque production végétale ou animale en multipliant les PS par unité par le nombre d'unité correspondantes (hectares et têtes de bétail) présentes dans l'exploitation. Les coefficients de PS et la dimension économique des exploitations sont exprimés en euros. Les exploitations sont classifiées en classes de taille économique, les limites de ces classes sont exprimées en euros. Les PS sont calculées pour plus de 90 cultures et unités de bétail différentes. Ce nombre important reflète non seulement la diversité de l'agriculture au sein de l'Union européenne, mais illustre également le degré de précision nécessaire pour que les résultats du RICA et d'autres enquêtes soient à la fois complètes et fiables.

Marges Brutes Standards

Le Marge Brute Standard (MBS) par hectare ou unité de bétail est définie comme la valeur de la production par hectare ou tête de bétail moins le coût des facteurs de production variables.

Pour chaque région, on attribue une MBS à toutes les productions végétales ou animales. Les <u>organes de liaison</u> calculent les MBS sur la base des données empiriques collectées sur les exploitations agricoles. Pour éviter d'éventuelles distorsions dues à des variations, par exemple, de la production (en raison des intempéries) ou des entrées/sorties, on se fonde sur une moyenne de trois ans. Les MBS sont exprimées en EUR/ECU et calculées au niveau régional. La dimension économique des exploitations agricoles est exprimée en unités de dimension européenne (UDE). Une UDE correspond à un certain montant d'EUR/ECU de marge brute. Ce montant (EUR/ECU par UDE) a évolué avec le temps, afin de tenir compte de l'inflation

MBS	Valeur d'1 UDE en EUR/ECU
2004	1200
2002	1200
2000	1200
1996	1200
1994	1200
1992	1200
1990	1200
1988	1200
1984	1200
1982	1100
1980	1000

Comme on l'a indiqué ci-dessus, les exploitations agricoles qui dépassent une certaine dimension économique sont classées comme exploitations professionnelles et relèvent ainsi du champ d'observation. Néanmoins, en raison des différences de structures des exploitations agricoles dans l'Union européenne, il importe de définir des seuils distincts pour chaque État membre.

Seuils de Dimension Économique appliqués par la Commission (en 1000 EUR) à partir de l'année	2020 🔻
Belgique	25
Bulgarie	4
République tchèque	15
Danemark	25
Allemagne (*)	25
Estonie	4
Irlande	8
Grèce	4
Espagne	8
France (La Réunion)	15
France (Guadeloupe)	15
France (Martinique)	15
France	25
Croatia	4
Italie	8
Chypre	4
Lettonie	4
Lituanie	4
Luxembourg	25
Hongrie	4
Malte	4
Pays Bas (*)	25
Autriche	15
Pologne	4
Portugal	4
Roumanie	4
Slovénie	4
Slovaquie	25
Finlande	8
Suède	15

Seuils de Dimension Économique appliqués par la		
Commission (en UDE) à partir de l'année		
Belgique	16	
Bulgarie	1	
République tchèque	4	
Danemark	8	
Allemagne (*)	16	
Estonie	2	
Irlande	2	
Grèce	2	
Espagne	4	
France	8	

Italie	4
Chypre	2
Lettonie	2
Lituanie	2
Luxembourg	8
Hongrie	2
Malte	8
Pays Bas (*)	16
Autriche	8
Pologne	2
Portugal	2
Roumanie	1
Slovénie	2
Slovaquie	8
Finlande	8
Suède	8
Royaume-Uni	16
Royaume-Uni (Northern Ireland)	8

(*) Information provisoire

• Pays-Bas, les données de 2000 sont des estimations basées sur les données de 1999.

SÉLECTION DE L'ÉCHANTILLON

Sélection de l'échantillon d'exploitations à partir du champ d'observation RICA

Les États Membres effectuent leur propre sélection

Stratification

Représentation de la population et du champ d'observation en tant que matrice de cellules

Détermination de la dimension optimale de l'échantillon

Caractère aléatoire de l'échantillon

Plans de sélection

Dimension de l'échantillon RICA

Sélection de l'échantillon d'exploitations à partir du champ d'observation RICA

Le présent chapitre décrit les méthodes de sélection des exploitations agricoles et les techniques utilisées pour parvenir à un degré de représentativité aussi élevé que possible.

Les États Membres effectuent leur propre sélection

Avant la création du RICA, plusieurs États Membres effectuaient déjà des enquêtes agricoles sur la base de la comptabilité agricole. Certaines enquêtes étaient fondées sur un échantillon d'exploitations agricoles sélectif- et non sur la population d'exploitations agricoles totale. Pour sélectionner l'échantillon d'exploitations, ces États Membres avaient établi leurs propres plans de sélection.

La plupart des organes de liaison des États Membres continuent à effectuer des enquêtes nationales et ont ainsi conservé leurs propres plans de sélection. Dans la pratique actuelle, les organes de liaison élaborent leurs propres plans de sélection aux fins de l'enquête de l'Union européenne. Les plans sont soumis pour approbation au Comité communautaire du RICA. Leur degré de précision technique varie d'un État Membre à l'autre.

Stratification _

Objet de la stratification

Le champ d'observation du RICA se caractérise par une grande diversité d'exploitations agricoles. Certaines sont

très grandes (en termes de dimension économique), tandis que d'autres peuvent être très petites. Certaines exploitations agricoles sont axées sur la production végétale, d'autres spécialisées dans l'élevage, d'autres encore pratiquent une exploitation mixte, c'est-à-dire à la fois l'agriculture et l'élevage. Ces deux critères (dimension économique et orientation technico-économique) expliquent à eux seuls la forte hétérogénéité du champ d'observation des exploitations agricoles dans l'Union européenne.

Pour veiller à ce que l'échantillon d'exploitations agricoles reflète bien cette hétérogénéité, les organes de liaison stratifient le champ d'observation avant de sélectionner l'échantillon d'exploitations agricoles. Le risque serait plus grand sinon de voir certaines catégories d'exploitations agricoles mal (ou non) représentées dans l'échantillon, par exemple de grandes exploitations laitières dans une région ou de petites exploitations horticoles dans une autre.

La stratification est une technique statistique permettant d'accroître l'efficacité de l'échantillonnage, c'est-à-dire de minimiser le nombre d'exploitations agricoles nécessaire pour refléter la diversité des exploitations dans le champ d'observation. La Commission a fréquemment recours à cette méthode et se fonde à cet effet sur trois critères de stratification : la région, la dimension économique et l'orientation technico-économique, qui seront décrits dans les sections suivantes.

Typologie

Aux fins du RICA, l'Union européenne est divisée en <u>régions RICA</u>. Toutes les exploitations agricoles relevant du champ d'observation du RICA sont classées en fonction de deux critères : <u>la dimension économique de l'exploitation</u> et l'orientation technico-économique.

Une typologie détaillée a été élaborée pour les différents organismes au niveau de l'Union européenne. Elle est suffisamment large pour couvrir les nombreux types d'orientations technico-économiques (OTE) de l'Union européenne. Cette typologie est décrite dans le <u>Règlement (EC) No 1242/2008</u>, du 8 décembre 2008, qui a modifié substantiellement la méthodologie précédente, définie dans la <u>décision 85/377/CEE</u> de la Commission, du 7 juin 1985.

La typologie définit les principales orientations technico-économiques, qui font ensuite l'objet d'une ventilation. Comment les exploitations agricoles sont-elles classées dans telle ou telle OTE ? En d'autres termes, comment les différentes orientations technico-économiques sont-elles déterminées ?

Les orientations technico-économiques sont définies en fonction de l'importance relative des différentes productions de l'exploitation agricole. Cette importance relative est évaluée quantitativement comme la part représentée par chaque production dans la marge brute standard totale (voir ci-après l'exemple de classification d'une exploitation agricole).

Aux fins de calculer des résultats types, la Commission a recours à des groupes d'orientations technicoéconomiques. De plus amples informations sur les méthodes de calcul et de publication des résultats types figurent au chapitre Diffusion.

Exemple de classification d'une exploitation agricole selon la typologie communautaire

Supposons : une exploitation agricole comptant 50 truies reproductrices et 5 vaches laitières.

Description des deux orientations technico-économiques principales de cette exploitation :

51 Exploitations porcines spécialisées	
74 Exploitations de polyélevage à orientati	on granivores

À quelle orientation technico-économique cette exploitation agricole appartient-elle?

production	PS	Importance de la production	·	
Truies reproductrices	1.000	50 truies reproductrices	50.000	83,3%
Production laitière	2.000	5 vaches laitières	10.000	16,7%
		PS totale	60.000	100%

Les deux orientations technico-économiques principales sont définies comme suit :

51 Exploitations porcines spécialisées	Truies reproductrices > 2/3 de la PS totale
74 Exploitations de polyélevage à orientation granivores	Herbivores et fourrage ≤ granivores dans la pS totale

Les truies reproductrices représentant plus des deux tiers de la production standard totale, l'exploitation agricole est classée dans l'orientation technico-économique principale "exploitations porcines spécialisées".

Ces trois orientations technico-économiques particulières sont les suivantes :

511	Exploitations spécialisées en porcins d'élevage	Truies reproductrices > 2/3 de la PS totale
512	Exploitations spécialisées en procins d'engraissement	Porcelets et autres porcs > 2/3 de la PS totale
513	·	Exploitations de la classe 51 à l'exclusion de celles de classes 511 et 512

Les truies reproductices représentant plus des deux tiers de la PS totale, cette exploitation agricole est classée dans l'orientation technico-économique particuliè "exploitations spécialisées porcins d'élevage".

Représentation de la population et du champ d'observation en tant que matrice de cellules

La triple stratification de la population examinée permet de la représenter sous la forme d'une <u>matrice de cellules</u> <u>tridimensionnelle</u>. Le nombre d'exploitations agricoles figurant dans chaque cellule est tiré de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles organisée par <u>Eurostat</u>. Cette enquête reprend la typologie utilisée pour le RICA.

Chaque cellule correspond à une catégorie d'exploitations particulière. Certaines cellules représentent un grand nombre d'exploitations agricoles : deux cellules peuvent compter par exemple 18 000 exploitations agricoles environ.

La Commission et les organes de liaison sélectionnent l'échantillon d'exploitations agricoles non à partir du champ d'observation total, mais des cellules qui le composent. Des exploitations agricoles de l'échantillon sont donc sélectionnées dans chaque cellule - toutes les cellules étant ainsi, en principe, représentées dans l'échantillon. Les exploitations agricoles de l'échantillon RICA reflètent l'hétérogénéité du champ d'observation.

La proportion de l'univers couverte par le champ d'observation du RICA dans chaque Etat Membre est, dans la plupart des cas, très importante, comme le montre le tableau suivant.

Année d' Enquête s	sur la Stru	ıcture des exp	loitations Agrico	oles (E	SA) 2	013 PS	T
Etats Membres	Exploitations ESA Couverture champ d'ok		'observ	bservation RICA			
Etats Membres	Total	Champ RICA	Exploitations %	PS %	SAU %	UTA %	PS
Belgique	37760	29590	78	99	96	90	2010
Bulgarie	254410	114180	45	96	98	67	2010
République tchèque	26250	17480	67	99	98	93	2010
Danemark	38830	28360	73	99	96	91	2010
Allemagne (*)	285030	191690	67	98	94	88	2010
Estonie	19190	7600	40	98	89	80	2010
Irlande	139600	87270	63	96	85	73	2010
Grèce	709500	357220	50	93	91	82	2010
Espagne	965000	587010	61	98	92	84	2010
France	472210	317450	67	98	93	88	2010
Croatia	157450	81500	52	93	91	68	2010
Italie	1010330	536550	53	96	89	82	2010
Chypre	35380	10470	30	93	78	73	2010
Lettonie	81800	24680	30	93	80	56	2010
Lituanie	171800	61710	36	91	84	61	2010

Luxembourg	2080	1590	76	98	98	93	2010
Hongrie	491330	102990	21	93	94	50	2010
Malte	9360	2800	30	94	60	70	2010
Pays Bas (*)	67480	49520	73	99	95	90	2010
Autriche	140430	92430	66	97	89	88	2010
Pologne	1429010	742940	52	94	87	67	2010
Portugal	264420	101580	38	94	89	56	2010
Roumanie	3629660	1136250	31	86	82	60	2010
Slovénie	72380	44790	62	94	89	78	2010
Slovaquie	23570	3660	16	95	93	74	2010
Finlande	54400	41490	76	98	93	93	2010
Suède	67150	29430	44	95	86	74	2010
Royaume-Uni	185190	98270	53	97	86	78	2010

Détermination de la dimension optimale de l'échantillon

Les taux d'échantillonnage varient selon les cellules. Dans certains États Membres, les organes de liaison disposent d'un nombre de données sur la variabilité des exploitations agricoles dans le champ d'observation suffisant pour calculer des taux d'échantillonnage optimaux. Dans d'autres cas où cela n'est pas possible, les taux d'échantillonnage sont déterminées en fonction du nombre d'exploitations agricoles figurant dans la cellule. Une fois le plan de sélection élaboré, les exploitations agricoles peuvent être transférées d'une cellule à l'autre en cas de modification de leur dimension ou de leur orientation technico-économique. Ce facteur, entres autres, influence le taux d'échantillonnage de la manière décrite ci-après.

Caractère aléatoire de l'échantillon

Idéalement, les exploitations agricoles sont sélectionnées de manière aléatoire à partir du champ d'observation. Néanmoins, différents facteurs s'opposent à un véritable échantillonnage au hasard :

- 1. Existence d'une comptabilité agricole. Pour compléter la fiche d'exploitation RICA communautaire, il importe de pouvoir disposer d'un ensemble de données comptables (ou d'informations financières similaires, telles que des reçus, factures, etc..). Certains agriculteurs ne disposent pas des informations nécessaires et ne peuvent, dans ce cas, remplir la fiche d'exploitation. Dans plusieurs pays, les organes de liaison aident les agriculteurs à tenir une comptabilité qui serait sinon inexistante.
 - En règle générale, le nombre d'agriculteurs qui tiennent une comptabilité augmente progressivement. Le règlement (CEE) n° 797/85 du Conseil, du 12 avril 1985 (sur la modernisation des exploitations agricoles), dispose en effet que les agriculteurs bénéficiant d'une aide sont tenus de tenir une comptabilité.
- 2. Participation facultative. La participation des agriculteurs est facultative. Certaines des exploitations agricoles sélectionnées au départ pour l'échantillon peuvent renoncer à participer à l'enquête. Dans ce cas, l'exploitation agricole sera remplacée par une autre, sélectionnée dans la même cellule du champ d'observation.

L'échantillon est donc prélevé au hasard dans un sous-ensemble d'exploitations du champ d'observation, qui remplissent les deux conditions susmentionnées.

Plans de sélection _

Avant le début de chaque exercice comptable, les organes de liaison sont tenus d'élaborer un plan de sélection, conformément au Règlement (UE) No 1291/2009 de la Commission du 18 décembre 2009 et à ses modifications ultérieures. Diverses procédures de sélection sont utilisées dans les États Membres. Les problèmes de mise en oeuvre peuvent signifier que le nombre d'agriculteurs disposés à participer est insuffisant pour certaines cellules et que l'échantillon réel n'atteint peut-être pas la dimension et la répartition souhaitées.

Dimension de l'échantillon RICA

Raisons pour lesquelles, dans la pratique, l'échantillon n'atteint pas la dimension prévue

Plusieurs raisons peuvent expliquer le fait que la dimension de l'échantillon n'est pas atteinte ou peut même être dépassée. Il peut s'avérer difficile, par exemple, de trouver un nombre suffisant d'agriculteurs dans une cellule donnée qui soient prêts à participer et disposent des informations nécessaires. Dans d'autres cas, il se peut qu'un agriculteur participant abandonne l'agriculture avant la fin de l'exercice comptable. Une autre raison enfin peut être que la fiche d'exploitation RICA communautaire comporte des erreurs qui ne peuvent être rectifiées, de sorte qu'elle se trouve éliminée (Voir le chapitre Qualité des données).

Dimension réelle de l'échantillon au cours des dernières années

La dimension de l'échantillon RICA et la pondération moyenne d'une exploitation agricole sélectionnée diffèrent selon les États Membres, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Année compta	Année comptable : 2018 PS				
Pays	Dimension réelle de l'échantillon	Nombre d'exploitations agricoles représentées dans le champ d'observation	Pondération moyenne d'une exploitation agricole		
Belgique	1044	28234	27		
Bulgarie	2241	61436	27		
République tchèque	1373	18161	13		
Danemark	1853	26087	14		
Allemagne (*)	9035	179754	20		
Estonie	659	7625	12		
Irlande	908	93167	103		
Grèce	3638	336786	93		
Espagne	8718	434499	50		
France	7513	296726	39		
Croatia	1336	72439	54		
Italie	10306	559540	54		
Chypre	508	10509	21		
Lettonie	1000	25016	25		
Lituanie	1167	62530	54		
Luxembourg	450	1410	3		
Hongrie	2146	110824	52		
Malte	520	3099	6		
Pays Bas (*)	1498	46712	31		
Autriche	1872	70793	38		
Pologne	12272	746107	61		
Portugal	2062	106576	52		
Roumanie	5109	525596	103		
Slovénie	891	44394	50		
Slovaquie	562	4152	7		
Finlande	724	34720	48		
Suède	1005	28618	28		
Royaume-Uni	2848	100773	35		

PONDÉRATION A

La nécessité d'un système de pondération Données relatives au champ d'observation L'agrégation des cellules

La nécessité d'un système de pondération

Le calcul des résultats du RICA-UE fait appel à un système de pondération spécial.

Celui-ci est fondé sur le principe de l'extension libre: pour chaque exploitation de l'échantillon, on calcule un poids individuel (facteur d'extrapolation). Pour calculer ce poids, les exploitations de l'échantillon et du champ d'observation sont stratifiées selon une grille à trois variables : la région RICA, l'orientation technico-économique et la classe de dimension économique. Le poids individuel est égal au rapport entre le nombre d'exploitations de la même cellule de la grille de stratification (région RICA x orientation technico-économique x classe de dimension économique), dans la population et dans l'échantillon.

EXEMPLE:

Prenons, par exemple, de très grandes exploitations spécialisées dans la production de lait en Bretagne. Si l'échantillon RICA comprend 20 exploitations appartenant à cette catégorie et si la population en compte 1000, chaque exploitation de cette catégorie, dans l'échantillon, aura un poids individuel de 1000 / 20 = 50.

Le système de pondération a pour objet de tenir compte de différents taux d'échantillonnage pour différentes cellules. Pour obtenir les résultats du RICA, des moyennes pondérées sont calculées à l'aide de ces poids appliqués à chacune des exploitations recensées par l'échantillon.

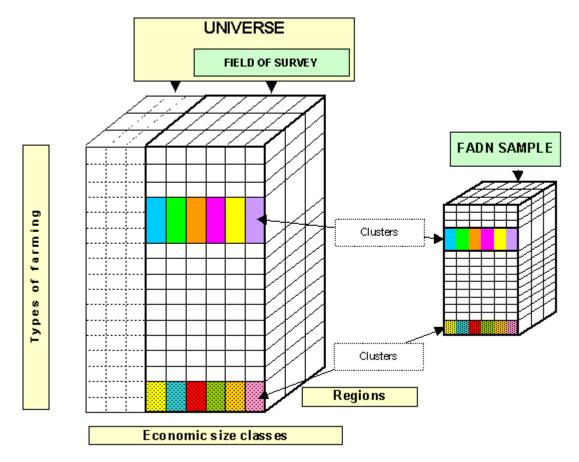
Données relatives au champ d'observation _

Pour calculer les coefficients de pondération, il faut pouvoir disposer d'une connaissance très précise et actualisée du champ d'observation. Le champ d'observation du RICA est un sous-ensemble de celui couvert par l'Enquête sur la Structure des exploitations Agricoles (ESA) de l'EUROSTAT. Cette enquête n'ayant pas de périodicité annuelle, mais s'effectuant tous les 2 - 3 ans, les services de la Commission utilisent les données disponibles les plus récentes.

L'agrégation des cellules _

La grille théorique utilisée pour la stratification comprend un grand nombre de cellules (140 régions RICA x 62 orientations technico-économiques x 14 classes de dimension économique = 121 520 cellules).

Elle peut être représentée sous la forme d'une matrice tridimensionnelle de cellules :



Certaines cellules (orientation technico-économique x classes de dimension économique) n'existent pas ou sont très rares dans certains États membres. Par l'application de plans de sélection, les États membres font en sorte que toutes les catégories significatives d'exploitations - c'est-à-dire, toutes les cellules qui contiennent des exploitations dans le champ d'observation - soient représentées dans les échantillons. Dans la pratique, toutefois, l'échantillon envisagé peut ne pas être obtenu, de sorte que certaines cellules du champ d'observation ne sont pas représentées dans l'échantillon.

De par leur connaissance du champ d'observation et des méthodes de sélection, les services de la Commission, assistés par l'agence de liaison de l'État membre concerné, sont en mesure d'estimer quelles sont les cellules de l'échantillon susceptibles de rester vides. Les cellules ayant des caractéristiques semblables sont alors groupées (agrégées) et traitées comme une seule cellule lors du calcul des poids.

EXEMPLE:

La typologie communautaire des exploitations agricoles fait une distinction entre deux orientations similaires d'exploitations de polyélevage : 73 (polyélevage - orientation herbivores) et 74 (polyélevage - orientation granivores). Pour la plupart des États membres, il existe, dans le champ d'observation, un grand nombre d'exploitations ayant ces deux orientations et on peut s'attendre à ce que les cellules représentant ces orientations au niveau de l'échantillon comporteront un nombre suffisant d'exploitations. Dans d'autres États membres le nombre d'exploitations de ces types est comparativement faible.

Par conséquent, l'une ou l'autre de ces deux orientations risque de ne pas être représentée. Pour parer à ce risque, les deux orientations sont agrégées pour former une seule orientation plus vaste à un niveau plus élevé de la typologie: dans ce cas, l'orientation 73 et l'orientation 74 seront agrégées pour constituer une seule case représentant l'orientation 7.

L'agrégation des cellules augmente la couverture du champ d'observation. Elle peut cependant aussi entraîner une perte de précision et de représentativité pour certaines orientations et/ou classes de dimension économique.

Les <u>tableaux en annexe</u> présentent les schémas d'agrégation que la Commission et les États membres ont convenu d'appliquer pour la pondération des résultats du RICA-UE, à partir de l'exercice comptable 1995.

COLLECTE A

La responsabilité de la collecte incombe aux organes de liaison

Le caractère confidentiel est préservé

Durée de la collecte des données

Fiche d'exploitation

Source des données au niveau de l'exploitation

Structure organisationnelle de la collecte des données

Nécessité d'un contrôle de la qualité

Procédures de contrôle de la qualité des organes de liaison

Procédures de contrôle de qualité de la Commission

Calendrier du contrôle de la qualité et du calcul des résultats standards

COLLECTE DES DONNÉES DES EXPLOITATIONS

La responsabilité de la collecte incombe aux organes de liaison

La responsabilité de la collecte des données RICA incombe aux <u>organes de liaison</u>, souvent en association avec des instituts de recherche agricole. Ces derniers soit utilisent leur propre personnel pour visiter les exploitations de l'échantillon et collecter les données soit confient cette tâche en sous-traitance à des comptables, universités, coopératives d'agriculteurs ou autres organisations.

Le caractère confidentiel est préservé

Le <u>Règlement (CE) no 1217/2009</u>, du 30 novembre 2009, qui est l'instrument juridique de base instituant le RICA, indique clairement que les données fournies à la Commission sont traitées de manière strictement confidentielle.

Durée de la collecte des données

La fiche d'exploitation RICA porte sur une période de douze mois. Les exercices comptables commencent à des dates différentes selon les États Membres.

Fiche d'exploitation

La fiche d'exploitation est définie dans le <u>règlement 2237/77/CEE de la Commission</u>, du 23 septembre 1977, et ses modifications ultérieures jusqu'à l'année comptable 2008 incluse, puis dans le Règlement (CE) 868/2008 à partir de l'année comptable 2009. Ces mêmes règlements contiennent des instructions détaillées sur la manière dont la fiche d'exploitation doit être remplie et donnent la définition des termes utilisés.

	Version : 2017/2280 (CE) ▼
	Tableaux figurant dans la fiche d'exploitation
Table A	Informations générales concernant l'exploitation. Identification et classification de l'exploitation
Table B	Mode de faire-valoir. Part de la superficie en faire-valoir direct, en fermage et en métayage
Table C	Main-d'oeuvre. Main-d'oeuvre salariée et non salariée (à l'exclusion de la main-d'oeuvre utilisée pour les travaux par tiers), ayant contribué aux travaux de l'exploitation au cours de l'année comptable.
Table D	Assets. Comprend la production, le remplacement et les grosses réparations d'immobilisations au moyen des ressources propres de l'exploitation évaluées sur la base du coût de remplacement.
Table E	Quotas et autres droits. Quotas et droits inclus ceux acquis gratuitement à l'origine si ceux-ci peuvent faire l'objet d'échanges séparemment des terres qui leur sont associées.
Table F	Passif.
Table G	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Régime de TVA et, dans certains cas, paiements et encaissements de TVA
Table H	Moyens de production. Valeur de tous les moyens de production autres que le capital utilisés pour la production de produits ne faisant pas partie du capital au cours de l'année comptable. Inventaires d'ouverture et de clôture des emprunts à court, moyen et long terme
Table I	Cultures. Superficie, quantité et valeur de toutes les cultures, de tous les produits animaux et de toutes les autres activités de l'exploitation
Table J	Production animale. Inventaires d'ouverture et de clôture (en nombre et valeur) et effectifs moyens des animaux. La valeur de ces transactions ainsi que la valeur de toute autoconsommation. Achats et ventes par categories d'animaux.
Table K	Produits et services animaux. Superficie, quantité et valeur de tous les produits animaux
Table L	Autres activités lucratives directement liées à l'exploitation. Toutes les autres activités de l'exploitation
Table M	Subventions. On entend par "primes et subventions" les paiements spécifiques effectués sur fonds publics directement en faveur de l'exploitation, à l'exclusion des aides à l'investissement concernant les terres, les cultures et le matériel. Données detaillées concernant les paiements directs prévus par la PAC pour les cultures arables et la viande bovine

Source des données au niveau de l'exploitation

Les données nécessaires sont extraites des documents appropriés suivants : inventaire, livre de caisse, journal tenu par l'exploitant ou le comptable local. Dans certains États membres, les organes de liaison ont conçu des registres spéciaux que les agriculteurs doivent remplir périodiquement.

Structure organisationnelle de la collecte des données

Les comités nationaux sont composés de représentants tant de l'organe de liaison que des organismes chargés de remplir les fiches d'exploitation. Ils fournissent des indications concernant les aspects méthodologiques de l'enquête, tels que l'utilisation de la typologie communautaire des exploitations, la sélection des exploitations à partir du champ d'observation, ainsi que l'interprétation des termes. Dans certains États membres, des comités comparables existent

également au niveau régional.

GARANTIR DES DONNÉES RICA DE HAUTE QUALITÉ 🔺

Nécessité d'un contrôle de la qualité .

Les décisions concernant la politique agricole dans la Communauté doivent reposer sur des analyses sérieuses et précises. Il importe donc que les données RICA elles-mêmes soient aussi sérieuses et précises que possible. Les organes de liaison et la Commission prennent toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que d'éventuelles erreurs dans les données RICA soient identifiées et corrigées.

Ce chapitre décrit les procédures visant à assurer des données RICA de haute qualité. Les procédures utilisées par les organes de liaison, avant la transmission des données à la Commission, puis par la Commission, y seront exposées. Le dernier point indiquera le calendrier relatif à ces opérations.

Procédures de contrôle de la qualité des organes de liaison .

Les organes de liaison utilisent une ou plusieurs fiches d'exploitation, régionales ou nationales, plutôt que la fiche d'exploitation RICA de la Communauté. Cette situation tient au fait qu'avant la création d'un réseau européen, plusieurs États membres procédaient déjà à des enquêtes concernant la gestion ou les exploitations agricoles et avaient donc conçu leurs propres fiches d'exploitation. Au fil du temps, les fiches d'exploitation initiales peuvent avoir été améliorées et adaptées pour faire face aux nouveaux besoins des utilisateurs. Elles fournissent des données répondant en premier lieu aux besoins propres des États membres et, en second lieu, à ceux du RICA. Les objectifs des États membres peuvent différer de ceux de la Commission. La fiche d'exploitation RICA de la Communauté est plus restreinte dans sa couverture des activités agricoles que nombre de fiches d'exploitation régionales ou nationales.

Les organes de liaison utilisent leurs propres procédures de contrôle afin de veiller à ce que les données respectent un certain niveau de qualité, lequel peut être supérieur ou inférieur à la norme requise par la Commission. Lorsque les données sont dépourvues d'erreurs, les organes de liaison transfèrent leurs données nationales dans la fiche d'exploitation RICA de la Communauté, comme cela est prévu par le règlement (CEE) 2237/77/CEE de la Commission, du 23 septembre 1977, et ses modifications ultérieures jusqu'à l'année comptable 2008 incluse, puis dans le règlement (CE) 868/2008 à partir de l'année comptable 2009. Les procédures correspondantes sont résumées en annexe. Les organes de liaison transmettent ensuite les données à la Commission, en vue de les intégrer dans les procédures de contrôle de qualité de la Commission.

Procédures de contrôle de qualité de la Commission .

Au niveau de l'exploitation individuelle

• Tests de cohérence

On trouvera exposées en <u>annexe</u> les procédures utilisées par la Commission pour assurer la qualité des données concernant les exploitations. La première consiste en une classification : toutes les exploitations sont classées selon la typologie communautaire.

Comme il l'est indiqué en détail au <u>chapitre Méthodologie</u>, il convient, pour classer les exploitations, d'appliquer les productions standards (SO) à chaque production de l'exploitation. Avant le contrôle des données, les exploitations sont classées par dimension et par orientation. À ce stade, les exploitations peuvent être transférées de la case où elles se trouvaient classées au moment de la sélection vers une autre case. C'est ce qui arrive lorsque, par exemple, l'importance d'une production a changé entre le moment où l'exploitation a été échantillonnée et la fin de l'exercice comptable.

La seconde procédure consiste à effectuer des tests de cohérence. Il en existe plusieurs centaines permettant de rechercher et d'identifier d'éventuelles erreurs, des données incompatibles, ainsi que des valeurs improbables. Plusieurs niveaux d'erreurs sont définis en fonction de leur gravité.

Les erreurs peuvent être de différents types:

	Туре	Raison probable
(1)	Erreur de codification	Erreur d'encodage de l'opérateur
(2)	Erreurs informatiques	Erreurs dans les programmes de conversion

(3) Erreurs dues à des données manquantes	Erreurs du service remplissant la fiche d'exploitation
(4) Valeurs improbables	

Les erreurs du type 4 (valeurs improbables) sont identifiées par des tests de vraisemblance, la valeur d'une variable figurant dans la fiche fournie par l'organe de liaison étant comparée à la valeur estimée. Par exemple, les rendements des cultures de chaque région sont bien connus des organes de liaison. Un rendement minimal et un rendement maximal peuvent donc être déterminés. Le rendement de chaque exploitation est comparé aux valeurs limites estimées. Les fiches d'exploitation présentant des valeurs situées en dehors de celles-ci sont donc repérées et vérifiées.

Le système de contrôle de la qualité des données utilisé par la Commission permet de rendre compte avec souplesse des anomalies. Les experts comptables et les informaticiens des organes de liaison sont ainsi en mesure de localiser :

- a. les erreurs qui se sont produites pendant la conversion de la fiche d'exploitation nationale en fiche d'exploitation RICA Communautaire;
- b. les erreurs dues à une mauvaise interprétation des rubriques de la fiche d'exploitation RICA de la Communauté
- c. les erreurs et omissions qui ont eu lieu durant la collecte des données

Cela permet d'apporter des corrections aux fiches d'exploitation individuelles et d'identifier celles qui comportent un grand nombre d'erreurs, lesquelles peuvent ainsi être éliminées de l'échantillon.

• Tests d'homogénéité

Ces tests permettent de créer des sous-échantillons qui se prêtent à des analyses particulières. Ils permettent d'identifier des valeurs atypiques - c'est-à-dire des exploitations pour lesquelles la valeur d'une ou de plusieurs variables diffère sensiblement de la valeur moyenne applicable à la catégorie à laquelle l'exploitation appartient. On peut ainsi déceler une erreur qui se serait produite durant la collecte ou le codage des données et n'aurait pas été détectée au moyen des tests standards. Un certain nombre d'exploitations peuvent présenter des valeurs atypiques pour des raisons logiques. Dans certaines régions par exemple, les exploitations d'élevage porcin opèrent généralement sur de petites superficies, les porcs étant en stabulation permanente. Il peut cependant arriver qu'au sein d'une catégorie d'exploitations de ce type, il y en ait une qui ait une superficie anormalement grande parce que les porcs sont élevés «en plein air» (ils peuvent paître dans les champs et ne sont en stabulation que la nuit). Le test d'homogénéité adéquat permettra d'identifier cette exploitation comme atypique. Un examen fera apparaître le caractère spécial de l'exploitation.

Procédures de contrôle de la qualité au niveau agrégé

Les procédures exposées ci-dessus sont celles appliquées par la Commission aux données des exploitations individuelles. Quand elles sont terminées, elles sont suivies des procédures au niveau agrégé. Les données sont tout d'abord pondérées et agrégées au niveau de la région, de l'État membre, de la classe de dimension et de l'orientation technico-économique. Des tests de continuité sont alors effectués. Ils comparent les valeurs moyennes calculées aux valeurs moyennes estimées, c'est-à-dire aux valeurs prévisibles en fonction de tendances antérieures.

Dans le cas, par exemple, où la superficie moyenne des exploitations est en augmentation constante depuis ces trois dernières années, on peut raisonnablement s'attendre, toutes choses étant égales par ailleurs, à ce que la superficie moyenne continue à augmenter à un taux comparable. Il est ainsi possible, pour l'exercice comptable en cours, de prévoir la superficie moyenne d'exploitation (X ha) et de la comparer à la valeur observée (Y ha).

Tests de continuité

Le test de continuité permet alors de calculer l'écart en pourcentage entre X et Y. S'il dépasse un seuil prédéterminé, les données sont examinées afin de déterminer s'il existe une explication logique à cette anomalie apparente. Dans la négative, les données sont corrigées au niveau de l'exploitation individuelle.

• Procédure de correction

La procédure de correction des erreurs au cours des contrôles de la qualité décrits ci-dessus est itérative. Les fiches d'exploitation à corriger sont traitées par les organes de liaison et éventuellement renvoyées au niveau régional ou au service comptable d'origine. Un certain nombre de fiches d'exploitation peuvent toutefois être remplacées. Dans certains cas, en effet, les échantillons nationaux sont plus importants que ceux exigés par la Commission. Plutôt que de corriger une fiche d'exploitation, il peut donc être plus simple, pour l'organe national de liaison, de la remplacer par une autre, extraite de l'échantillon de l'État membre.

Calendrier du contrôle de la qualité et du calcul des résultats standards

Lorsque les données sont reconnues exemptes d'erreurs, la Commission peut établir les résultats standards, réaliser d'autres analyses et établir des prévisions (cf. chapitre Diffusion).

La durée des procédures nécessaires pour présenter les résultats standards ne doit pas dépasser quinze mois à compter de la fin de l'exercice comptable. Dans la pratique, un certain nombre d'organes nationaux de liaison n'ont pas toujours été en mesure de respecter le calendrier fixé dans la législation. Il en a résulté des retards considérables dans la publication des agrégats pour l'ensemble de la Communauté.

Le tableau suivant indique le calendrier qui devrait s'appliquer aux résultats de l'exercice comptable N.

31 Décembre N+1	Premier trimestre N+2	Deuxième trimestre N+2	Au 31 Juillet N+2	Fin septembre N+2	Octobre N+2
Date limite de transmission des données comptables pour la plupart des États	La Commission effectue des contrôles élémentaires des données et le cas échéant, échange ses observations avec États membres La Commission transmet aux États membres ses commentaires relatifs au contrôle exhaustif des données		tous les États membres	La Commission a reçu les explications de tous les États membres et les données sont	La Commission présente les résultats standards au comité du RICA et les données sont mises à la
membres	Les États membres ont un mois pour fournir des explications ou corriger les données - plus d'un cycle de vérification des données peut s'avérer nécessaire		approuvées	disposition des utilisateurs	
	Une fois les données finalisées, les fiches présentant les principaux résultats pour chaque État membre sont publiées				
	Estimation du temps nécessaire à la validation des données: 10 mois				

DIFFUSION

Qu'entend-on par résultats standards?

Définition des variables
Variables financières exprimées en EUR/ECU
Regroupements standards
Base de données publique RICA
Publications
Contributions

Qu'entend-on par résultats standards?

Les résultats standards sont un ensemble de statistiques calculées à partir des <u>fiches d'exploitation</u> que la Commission établit et publie régulièrement. Ces résultats sont disponibles dans une <u>base de données publique</u>. Ils décrivent de manière extrêmement détaillée la situation économique des agriculteurs de l'Union européenne répartis en différents groupes.

Définition des variables

La Commission a défini chaque variable des résultats standards en s'efforçant d'assurer une étroite correspondance

entre les définitions de ses propres variables et celles d'autres organismes qui établissent des statistiques agricoles. Elle a également défini une méthode permettant de déterminer le <u>revenu</u> principal et les variables relatives au <u>capital</u>. Une <u>définition détaillée</u> de toutes ces variables fait l'objet d'une publication distincte (<u>RI/CC 882 avant l'année</u> comptable 2014 et RI/CC 1750 à partir de l'année comptable 2014)

Variables financières exprimées en EUR/ECU .

Tous les résultats sont donnés en € (EUR/ECU). Cela permet d'agréger les résultats des différents États membres au niveau de l'Union européenne et de comparer les résultats de deux ou plusieurs États membres.

Un <u>taux de conversion</u> (monnaie nationale : EUR/ECU) et correspondant à la moyenne des taux de change mensuels est calculé pour chaque <u>État</u> membre pour chaque <u>exercice comptable RICA</u>. Ceux-ci sont calculés par <u>Eurostat</u> et accessibles dans la banque de données CRONOS.

Regroupements standards _

L'unité responsable du RICA au sein de la Commission a établi des regroupements standards pour lesquels les résultats standards sont calculés de la manière suivante:

1) Différentes orientations technico-économiques au niveau de l'Union européenne figurant dans le tableau suivant:







2) Différentes classes de dimension économique au niveau de la Communauté et pour chaque État membre:

Version : 1242/2008 (CE) ▼

Version : 1242/2008 (CE) ▼

	Classes de dimension		
1	< 2 000 EUR		
2	2 000 - < 4 000 EUR		
3	4 000 - < 8 000 EUR		
4	8 000 - < 15 000 EUR		
5	15 000 - < 25 000 EUR		
6	25 000 - < 50 000 EUR		
7	50 000 - < 100 000 EUR		
8	100 000 - < 250 000 EUR		
9	250 000 - < 500 000 EUR		
10	500 000 - < 750 000 EUR		
11	750 000 - < 1 000 000 EUR		
12	1 000 000 - < 1 500 000 EUR		
13	1 500 000 - < 3 000 000 EUR		
14	>= 3 000 000 EUR		

	Groupement DE6		
1	2 000 - < 8 000 EUR		
2	8 000 - < 25 000 EUR		
3	25 000 - < 50 000 EUR		
4	50 000 - < 100 000 EUR		
5	100 000 - < 500 000 EUR		
6	>= 500 000 EUR		

Des indications plus détaillées concernant les regroupements et autres données utiles figurent dans une <u>Base de données de référence</u>.

Base de données publique RICA

Les variables définies dans les résultats standards représentent des moyennes. Ces chiffres sont calculés pour chaque année par Etat membre, orientation technico-économique et dimension économique. Ces informations sont disponibles dans une <u>base de données publique</u> permettant une vue sur un large éventail de différentes 'fermes moyennes' dans toute l'Union Européenne.

Publications _

L'unité responsable du RICA au sein de la Commission produit chaque année une vue d'ensemble de l'économie des exploitations de l'UE basée sur divers indicateurs économiques et financiers. Ce rapport reflète la situation économique des exploitations de l'UE par Etat Membre et par orientation technico-économique. Plusieurs analyses sectorielles (céréales, lait, viande porcine, viande bovine) sont aussi réalisées chaque année étudiant à la fois la marge par unité de produit et le revenu des exploitations. Des rapports sur l'évolution du revenu, la distribution des paiements directs et les zones défavorisées sont aussi régulièrement publiés.

Outre les rapports réguliers, l'unité responsable du RICA exécute également des analyses spécifiques. Ces analyses sont demandées par différentes unités et directions de la Commission et d'autres Institutions Européennes, notamment les unités en charge de la gestion des marchés agricoles, du développement rural, de l'évaluation des mesures de la PAC et de l'élaboration de la politique. Les demandes de données RICA et d'analyses ad hoc sont en constante augmentation. Les analyses basées sur les données RICA jouent effectivement un rôle essentiel dans l'ensemble du processus de réforme de la PAC, c'est-à-dire dans l'évaluation des mesures de la PAC et dans les études d'impact des propositions de politique.

Pour de plus amples informations : Publicatitions

Contributions _

L'unité responsable du RICA au sein de la Commission contribue de manière significative à des projets de recherche, des évaluations et des études.

Pour de plus amples informations : Contributions

ANNEXES .

Procédures de contrôle de qualité.

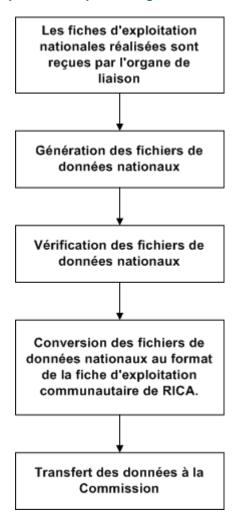
Procédures de contrôle de qualité implémentées par les organes de liaison.

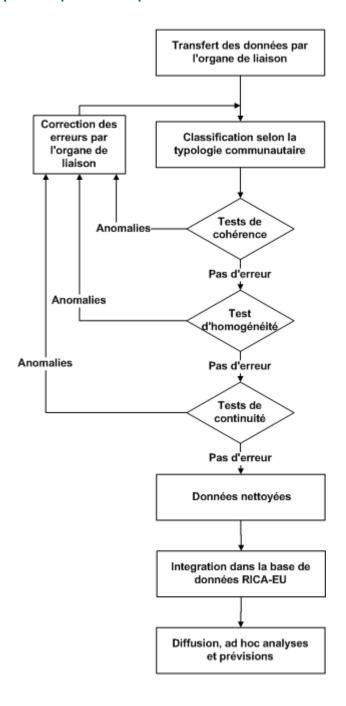
- Procédures de contrôle de qualité implémentées par la Commission
- Indicateurs des Résultats Standards du RICA.
 - Indicateurs de revenu.
 - Bilan.
 - Indicateurs Financiers.
 - Marge Brute d'Auto-financement.
- Schémas de regroupement.
- Base de données de référence.

ANNEXE : PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE QUALITÉ ...

<u>Procédures de contrôle de qualité implémentées par les organes de liaison</u> <u>Procédures de contrôle de qualité implémentées par la Commission</u>

Procédures de contrôle de qualité implémentées par les organes de liaison





ANNEXE : INDICATEURS DES RÉSULTATS STANDARDS DU RICA

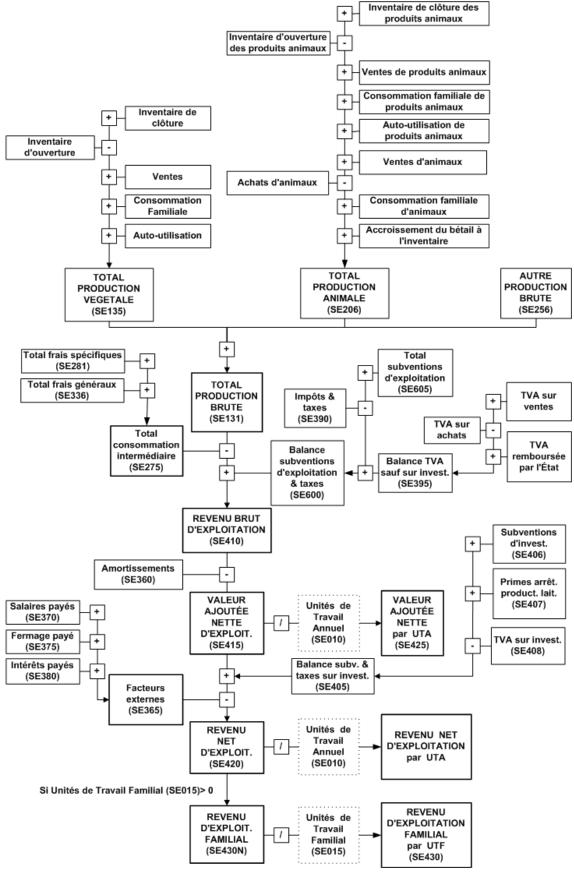
Résultats Standards du RICA: Indicateurs de Revenu

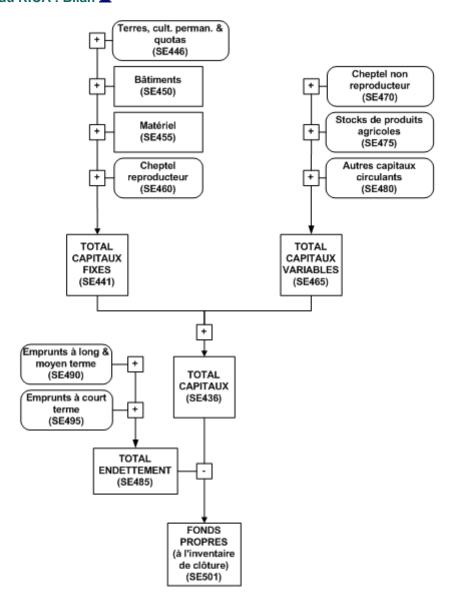
Résultats Standards du RICA: Bilan

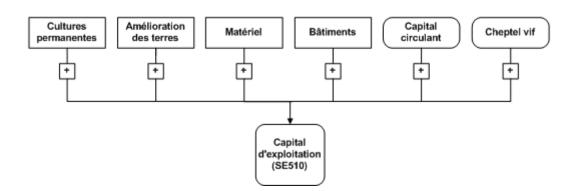
Résultats Standards du RICA : indicateurs financiers

Résultats Standards du RICA : Marge Brute d'Auto-financement

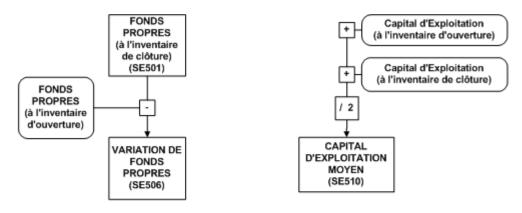
Résultats Standards du RICA: Indicateurs de Revenu

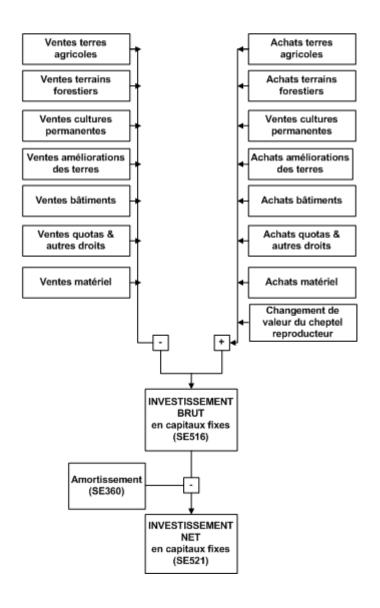






Résultats Standards du RICA: indicateurs financiers





Résultats Standards du RICA : Marge Brute d'Auto-financement

BASE DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE 🔺

Orientation technico-économique (OTE)

<u>Dimension Économique (DE)</u>

Calcul des Unités de Bétail (UB)

Superficie Agricole Utilisée (SAU)

<u>Altitudes</u>

Zones Défavorisées (ZD)

Zone Fonds Structurels

Taux de conversion

Années comptables

Organes de Liaison

Codes des regions RICA

V	Orientation Technico-Économique (OTE)
•	Dimension Économique (DE)
•	Calcul des Unités de Bétail (UB)
•	Superficie Agricole Utilisée (SAU)
•	Altitudes
•	Zones Défavorisées (ZD)
•	Zone Fonds Structurels
•	Taux de conversion
•	Années comptables
•	Organes de Liaison
•	Codes des régions RICA
	Variables des Résultats Standards

Orientation technico-économique (OTE)

Différentes orientations technico-économiques au niveau de l'Union européenne sont affichées dans les tables suivantes :

٧	ersion :	1242/2008 (CE)	•
	OTE General		
1	Exploitations spécialisées à grandes cultures		
2	Exploitations horticoles spécialisées		
3	Exploitations spécialisées en cultures permanentes		
4	Exploitations spécialisées herbivores		
5	Exploitations spécialisées de production animale hors sol (granivores)		
6	6 Exploitations de polyculture		
7	Exploitat	ons de polyélevag	е
8	Exploitati élevage	ons mixtes culture	s-

Ve	Version : 1242/2008 (CE)			
	OTE14			
15	Spécialiste COP			
16	Spécialiste autres cultures de plein champ			
35	Spécialiste vin			
36	Spécialiste vergers - fruits			
37	Spécialiste olives			
38	Cultures permanentes combinées			
45	Spécialiste lait			
49	Spécialiste bovins			
48	Spécialiste ovins et caprins			
20	Spécialiste horticulture			
50	Spécialiste granivores			
60	Polyculture			

9 Exploitations non classifiables

70	Polyélevage
80	Polyculture-élevage

V	ersion: 1242/2008 (CE) ▼	
	OTE8	
1	Cultures de plein champ	
2	Horticulture	
3	Vin	
4	Autres cultures permanentes	
5	Lait	
6	Autres herbivores	
7	Granivores	
8	Mixtes	

ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE: TF Général

Version : 1242/2008 (CE)			
TF Général	Principales orientations technico- économiques	Orientations technico- économiques particulières	Subdivision des orientations technico-économiques particulières
Exploitations spécialisées à grandes cultures	15. Exploitations spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et		cialisées en céréaliculture lture oléagineuse et
	protéagineuses	152. Exploitations spéc 153. Exploitations com	'
			ses et protéagineuses
	16. Exploitations spécialisées en grandes cultures de type général	161. Exploitations spéc plantes sarclées	cialisées en culture de
			binant céréales, plantes téagineuses et plantes
		163. Exploitations spécialisées en culture légumes frais de plein champ	
		164. Exploitations spéc tabac	cialisées en culture de
		165. Exploitations spéc coton	cialisées en culture de
		166. Exploitations avec grandes cultures	c combinaison de diverses
Exploitations horticoles spécialisées	21. Exploitations horticoles d'intérieur	211. Exploitations spéc légumes d'intérieu	
	22. Exploitations horticoles de plein air		cialisées en floriculture et ornementales d'intérieur
		213. Exploitations spéc mixte d'intérieur	cialisées en horticulture
		221. Exploitations spéc légumes de plein	
			cialisées en floriculture et ornementales de plein air
		223. Exploitations spéc	cialisées en horticulture

		miyto do ploin air
ı	23. Autres types d'horticulture	mixte de plein air 231. Exploitations spécialisées dans la culture de
	23. Adires types difformation	champignons
		232. Pépinières spécialisées
		233. Différents types d'horticulture
3. Exploitations spécialisées en cultures	35. Exploitations spécialisées en viticulture	351. Exploitations spécialisées vinicoles produisant des vins de qualité
permanentes		352. Exploitations spécialisées vinicoles produisant des vins autres que des vins de qualité
		353. Exploitations spécialisées dans la production de raisins de table
		354. Autres vignobles
	36. Exploitations fruitières et agrumicoles spécialisées	361. Exploitations fruitières spécialisées (à l'exception d'agrumes, fruits tropicaux et fruits à coque)
		362. Exploitations agrumicoles spécialisées
		363. Exploitations spécialisées dans la production de fruits à coque
		364. Exploitations spécialisées dans la production de fruits tropicaux
		365. Exploitations de production mélangée de fruits, agrumes, fruits tropicaux et fruits à coque
	37. Exploitations oléicoles spécialisées	370. Exploitations oléicoles spécialisées
	38. Exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes	380. Exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes
Exploitations spécialisées herbivores	45. Exploitations bovines spécialisées - orientation lait	450. Exploitations bovines spécialisées - orientation lait
	46. Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande	460. Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande
	47. Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés	470. Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés
		481. Exploitations ovines spécialisées
	et autres herbivores	482. Exploitations avec ovins et bovins combinés
		483. Exploitations caprines spécialisées
		484. Exploitations d'herbivores
5. Exploitations	51. Exploitations porcines	511. Exploitations spécialisées porcins d'élevage
spécialisées de production animale hors	spécialisées	512. Exploitations spécialisées porcins d'engraissement
sol (granivores)		513. Exploitations combinant l'élevage et l'engraissement de porcins
	52. Exploitations avicoles spécialisées	521. Exploitations spécialisées poules pondeuses
		522. Exploitations spécialisées volailles de chair
		523. Exploitations combinant poules pondeuses et volailles de chair
	53. Exploitations avec diverses combinaisons de granivores	530. Exploitations avec diverses combinaisons de granivores
Exploitations de polyculture	61. Exploitations de polyculture	611. Horticulture et cultures permanentes combinées
		612. Exploitations combinant grandes cultures et

		horticulture
		613. Exploitations combinant grandes cultures et vignes
		614. Exploitations combinant grandes cultures et cultures permanentes
		615. Exploitations de polyculture à orientation grandes cultures
		616. Autres exploitations de polyculture
7. Exploitations de polyélevage	73. Exploitations de polyélevage à orientation herbivores	731. Exploitations de polyélevage à orientation laitière
		732. Exploitations de polyélevage à orientation herbivores autres que laitiers
	74. Exploitations de polyélevage à orientation granivores	741. Exploitations de polyélevage: granivores et laitiers
		742. Exploitations de polyélevage: granivores et herbivores autres que laitiers
8. Exploitations mixtes cultures-élevage	83. Exploitations mixtes grandes cultures-herbivores	831. Exploitations mixtes combinant grandes cultures avec bovins laitiers
		832. Exploitations mixtes combinant bovins laitiers avec grandes cultures
		833. Exploitations mixtes combinant grandes cultures avec herbivores non laitiers
		834. Exploitations mixtes combinant herbivores non laitiers avec grandes cultures
	84. Exploitations mixtes avec diverses combinaisons cultures-	841. Exploitations mixtes combinant grandes cultures et granivores
	élevage	842. Exploitations mixtes avec cultures permanentes et herbivores
		843. Exploitations apicoles
		844. Exploitations avec diverses cultures et élevages mixtes

ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE : TF14 Groupement

Version : 1242/2008 (CE) ▼			
TF14 Groupement	Principales orientations technico- économiques	Orientations technico- économiques particulières	Subdivision des orientations technico- économiques particulières
15. Spécialiste COP	15. Exploitations spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et	151. Exploitations spécialisées en céréaliculture (sauf riz) et en culture oléagineuse et protéagineuse	
	protéagineuses	152. Exploitations spécialisées rizicoles	
		153. Exploitations combinant céréales, riz, plantes oléagineuses et protéagineuses	
16. Spécialiste autres cultures de plein	16. Exploitations spécialisées en grandes cultures de type général	161. Exploitations spéci plantes sarclées	alisées en culture de
champ		162. Exploitations combinant céréales, plantes oléagineuses, protéagineuses et plantes sarclées	
		163. Exploitations spéci légumes frais de p	
		164. Exploitations spéci	alisées en culture de tabac

		165. Exploitations spécialisées en culture de coton
		166. Exploitations avec combinaison de diverses
		grandes cultures
20. Spécialiste horticulture	21. Exploitations horticoles d'intérieur	211. Exploitations spécialisées en culture de légumes d'intérieur
		212. Exploitations spécialisées en floriculture et culture de plantes ornementales d'intérieur
		213. Exploitations spécialisées en horticulture mixte d'intérieur
	22. Exploitations horticoles de plein air	221. Exploitations spécialisées en culture de légumes de plein air
		222. Exploitations spécialisées en floriculture et culture de plantes ornementales de plein air
		223. Exploitations spécialisées en horticulture mixte de plein air
	23. Autres types d'horticulture	231. Exploitations spécialisées dans la culture de champignons
		232. Pépinières spécialisées
		233. Différents types d'horticulture
35. Spécialiste vin	35. Exploitations spécialisées en viticulture	351. Exploitations spécialisées vinicoles produisant des vins de qualité
		352. Exploitations spécialisées vinicoles produisant des vins autres que des vins de qualité
		353. Exploitations spécialisées dans la production de raisins de table
		354. Autres vignobles
36. Spécialiste vergers - fruits	36. Exploitations fruitières et agrumicoles spécialisées	361. Exploitations fruitières spécialisées (à l'exception d'agrumes, fruits tropicaux et fruits à coque)
		362. Exploitations agrumicoles spécialisées
		363. Exploitations spécialisées dans la production de fruits à coque
		364. Exploitations spécialisées dans la production de fruits tropicaux
		365. Exploitations de production mélangée de fruits, agrumes, fruits tropicaux et fruits à coque
37. Spécialiste olives	37. Exploitations oléicoles spécialisées	370. Exploitations oléicoles spécialisées
38. Cultures permanentes combinées	38. Exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes	380. Exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes
45. Spécialiste lait	45. Exploitations bovines spécialisées - orientation lait	450. Exploitations bovines spécialisées - orientation lait
· ·	48. Exploitations avec ovins, caprins	481. Exploitations ovines spécialisées
caprins	et autres herbivores	482. Exploitations avec ovins et bovins combinés
		483. Exploitations caprines spécialisées
		484. Exploitations d'herbivores
49. Spécialiste bovins	46. Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande	460. Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande
	47. Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés	470. Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés
50. Spécialiste	7	511. Exploitations spécialisées porcins d'élevage
	To 1. Exploitations portings specialisees	To it is exploitations specialises a political a cievage

		30
		513. Exploitations combinant l'élevage et l'engraissement de porcins
	52. Exploitations avicoles spécialisées	521. Exploitations spécialisées poules pondeuses
		522. Exploitations spécialisées volailles de chair
		523. Exploitations combinant poules pondeuses et volailles de chair
	53. Exploitations avec diverses combinaisons de granivores	530. Exploitations avec diverses combinaisons de granivores
60. Polyculture	61. Exploitations de polyculture	611. Horticulture et cultures permanentes combinées
1		612. Exploitations combinant grandes cultures et horticulture
		613. Exploitations combinant grandes cultures et vignes
1		614. Exploitations combinant grandes cultures et cultures permanentes
		615. Exploitations de polyculture à orientation grandes cultures
		616. Autres exploitations de polyculture
70. Polyélevage	73. Exploitations de polyélevage à orientation herbivores	731. Exploitations de polyélevage à orientation laitière
		732. Exploitations de polyélevage à orientation herbivores autres que laitiers
	74. Exploitations de polyélevage à orientation granivores	741. Exploitations de polyélevage: granivores et laitiers
		742. Exploitations de polyélevage: granivores et herbivores autres que laitiers
80. Polyculture-élevage	83. Exploitations mixtes grandes cultures-herbivores	831. Exploitations mixtes combinant grandes cultures avec bovins laitiers
		832. Exploitations mixtes combinant bovins laitiers avec grandes cultures
		833. Exploitations mixtes combinant grandes cultures avec herbivores non laitiers
		834. Exploitations mixtes combinant herbivores non laitiers avec grandes cultures
	84. Exploitations mixtes avec diverses combinaisons cultures-élevage	841. Exploitations mixtes combinant grandes cultures et granivores
		842. Exploitations mixtes avec cultures permanentes et herbivores
		843. Exploitations apicoles
		844. Exploitations avec diverses cultures et élevages mixtes

ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE : TF8 Groupement

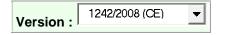
Version : 1242/2008 (CE) ▼			
TF8 Groupement	Principales orientations technico- économiques	Orientations technico- économiques particulières	Subdivision des orientations technico- économiques particulières
Cultures de plein champ	15. Exploitations spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses		llisées en céréaliculture (sauf agineuse et protéagineuse
		152. Exploitations spécia	lisées rizicoles
		153. Exploitations combi oléagineuses et pro	nant céréales, riz, plantes téagineuses

	16. Exploitations spécialisées en grandes cultures de type général	161. Exploitations spécialisées en culture de plantes sarclées
		162. Exploitations combinant céréales, plantes oléagineuses, protéagineuses et plantes sarclées
		163. Exploitations spécialisées en culture de légumes frais de plein champ
		164. Exploitations spécialisées en culture de tabac
		165. Exploitations spécialisées en culture de coton
		166. Exploitations avec combinaison de diverses grandes cultures
	61. Exploitations de polyculture	611. Horticulture et cultures permanentes combinées
		612. Exploitations combinant grandes cultures et horticulture
		613. Exploitations combinant grandes cultures et vignes
		614. Exploitations combinant grandes cultures et cultures permanentes
		615. Exploitations de polyculture à orientation grandes cultures
		616. Autres exploitations de polyculture
2. Horticulture	21. Exploitations horticoles d'intérieur	211. Exploitations spécialisées en culture de légumes d'intérieur
		212. Exploitations spécialisées en floriculture et culture de plantes ornementales d'intérieur
		213. Exploitations spécialisées en horticulture mixte d'intérieur
	22. Exploitations horticoles de plein air	221. Exploitations spécialisées en culture de légumes de plein air
		222. Exploitations spécialisées en floriculture et culture de plantes ornementales de plein air
		223. Exploitations spécialisées en horticulture mixte de plein air
	23. Autres types d'horticulture	231. Exploitations spécialisées dans la culture de champignons
		232. Pépinières spécialisées
		233. Différents types d'horticulture
3. Vin	35. Exploitations spécialisées en viticulture	351. Exploitations spécialisées vinicoles produisant des vins de qualité
		352. Exploitations spécialisées vinicoles produisant des vins autres que des vins de qualité
		353. Exploitations spécialisées dans la production de raisins de table
		354. Autres vignobles
4. Autres cultures permanentes	36. Exploitations fruitières et agrumicoles spécialisées	361. Exploitations fruitières spécialisées (à l'exception d'agrumes, fruits tropicaux et fruits à coque)
		362. Exploitations agrumicoles spécialisées
		363. Exploitations spécialisées dans la production de fruits à coque
		364. Exploitations spécialisées dans la production de fruits tropicaux
		365. Exploitations de production mélangée de fruits, agrumes, fruits tropicaux et fruits à coque
	37. Exploitations oléicoles spécialisées	370. Exploitations oléicoles spécialisées

	38. Exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes	380. Exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes
5. Lait	45. Exploitations bovines spécialisées - orientation lait	450. Exploitations bovines spécialisées - orientation lait
6. Autres herbivores	46. Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande	460. Exploitations bovines spécialisées - orientation élevage et viande
	47. Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés	470. Exploitations bovines - lait, élevage et viande combinés
	48. Exploitations avec ovins, caprins et	481. Exploitations ovines spécialisées
	autres herbivores	482. Exploitations avec ovins et bovins combinés
		483. Exploitations caprines spécialisées
		484. Exploitations d'herbivores
7. Granivores	51. Exploitations porcines spécialisées	511. Exploitations spécialisées porcins d'élevage
		512. Exploitations spécialisées porcins d'engraissement
		513. Exploitations combinant l'élevage et l'engraissement de porcins
	52. Exploitations avicoles spécialisées	521. Exploitations spécialisées poules pondeuses
		522. Exploitations spécialisées volailles de chair
		523. Exploitations combinant poules pondeuses et volailles de chair
	53. Exploitations avec diverses combinaisons de granivores	530. Exploitations avec diverses combinaisons de granivores
8. Mixtes	73. Exploitations de polyélevage à orientation herbivores	731. Exploitations de polyélevage à orientation laitière
		732. Exploitations de polyélevage à orientation herbivores autres que laitiers
	74. Exploitations de polyélevage à orientation granivores	741. Exploitations de polyélevage: granivores et laitiers
		742. Exploitations de polyélevage: granivores et herbivores autres que laitiers
	83. Exploitations mixtes grandes cultures-herbivores	831. Exploitations mixtes combinant grandes culture avec bovins laitiers
		832. Exploitations mixtes combinant bovins laitiers avec grandes cultures
		833. Exploitations mixtes combinant grandes culture avec herbivores non laitiers
		834. Exploitations mixtes combinant herbivores non laitiers avec grandes cultures
	84. Exploitations mixtes avec diverses combinaisons cultures-élevage	841. Exploitations mixtes combinant grandes cultures et granivores
		842. Exploitations mixtes avec cultures permanentes et herbivores
		843. Exploitations apicoles
		844. Exploitations avec diverses cultures et élevages mixtes

Dimension Économique (DE)

Différentes classes structurelles au niveau de l'Union européenne et pour chaque État membre :



Version :	1242/2008 (CE)	•
-----------	----------------	---

	Classes de dimension
1	< 2 000 EUR
2	2 000 - < 4 000 EUR
3	4 000 - < 8 000 EUR
4	8 000 - < 15 000 EUR
5	15 000 - < 25 000 EUR
6	25 000 - < 50 000 EUR
7	50 000 - < 100 000 EUR
8	100 000 - < 250 000 EUR
9	250 000 - < 500 000 EUR
10	500 000 - < 750 000 EUR
11	750 000 - < 1 000 000 EUR
12	1 000 000 - < 1 500 000 EUR
13	1 500 000 - < 3 000 000 EUR
14	>= 3 000 000 EUR

	DE6 Groupement
1	2 000 - < 8 000 EUR
2	8 000 - < 25 000 EUR
3	25 000 - < 50 000 EUR
4	50 000 - < 100 000 EUR
5	100 000 - < 500 000 EUR
6	>= 500 000 EUR

Calcul des Unités de Bétail (UB)

La table suivante donne les coéfficients qui sont utilisés pour convertir les espèces et classes d'Unités de Bétail dans une unité commune :

Les Unités de Bétail (UB) :

	Version : 2009/781 (CE)	•
	Calcul des Unités de Bétail	
	rtir Le nombre moyen d'animaux en Unités de Bétail est obte uant à ce nombre un coéfficient lié à la catégorie de l'animal.	nu en
Les co	péfficients sont les suivants :	
D22	Équins	0.8
D23	Veaux à l'engrais	0.4
D24	Autres bovins de moins de 12 mois	0.4
D25	Bovins mâles de 12 à 24 mois	0.7
D26	Bovins femelles de 12 à 24 mois	0.7
D27	Bovins mâles de plus de 24 mois	1
D28	Génisses reproductrices	0.8
D29	Génisses à l'engrais	0.8
D30	Vaches laitières	1
D31	Vaches laitières de réforme	1
D32	Autres vaches (y compris les vaches allaitantes)	0.8
D34	Lapins (femelles reproductrices)	0.02
D38	Caprins (femelles reproductrices)	0.1
D39	Autres caprins	0.1
D40	Brebis	0.1
D41	Autres ovins	0.1
D43	Porcelets	0.027
D44	Truies reproductrices	0.5
D45	Porcs à l'engrais	0.3
D46	Autres porcs	0.3
D47	Poulets de chair	0.007
D48	Poules pondeuses	0.014

D49 Autres volailles	0.03
----------------------	------

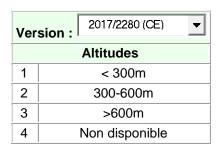
Superficie Agricole Utilisée (SAU)

Différentes classes de superficie au niveau de l'Union européenne et pour chaque État membre. Les exploitations agricoles pratiquant l'élevage intensif et l'horticulture sont exclues de cette classification:

Versi	on : 2009/781 (CE)							
SAU								
1	< = 5 Ha							
2	5< -10 Ha							
3	10< -20 Ha							
4	20< -30 Ha							
5	30< -50 Ha							
6	> 50 Ha							

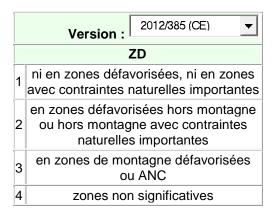
Altitudes _

Altitudes des exploitations :



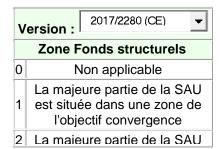
Zones Défavorisées (ZD)

Exploitations situées dans des zones défavorisées :



Zone Fonds Structurels

Localisation de la majorité des SAU des entreprises :



	est située dans une zone de l'objectif compétitivité régionale et emploi
3	La majeure partie de la SAU est située dans une zone admissible au bénéfice du soutien transitoire

Taux de conversion _

(**) Zone Euro

Taux de conversion m		R/ECU pour l'année	:
	2019 🔻		
Belgique	BEF	40.339900	**
Bulgarie	BGN	1.955800	
République tchèque	CZK	25.670000	
Danemark	DKK	7.466100	
Allemagne (*)	DEM	1.955830	**
Estonie	EEK	15.646600	**
Irlande	IEP	0.787560	**
Grèce	GRD	340.750000	**
Espagne	ESP	166.386000	**
France	FRF	6.559570	**
Croatia	HRK	7.418000	
Italie	ITL	1936.270000	**
Chypre	CYP	0.585274	**
Lettonie	LVL	0.702804	**
Lituanie	LTL	3.452800	**
Luxembourg	LUF	40.339900	**
Hongrie	HUF	325.300000	
Malte	MTL	0.429300	**
Pays Bas (*)	NLG	2.203710	**
Autriche	ATS	13.760300	**
Pologne	PLN	4.297600	
Portugal	PTE	200.482000	**
Roumanie	RON	4.745300	
Slovénie	SIT	239.640000	**
Slovaquie	SKK	30.126000	**
Finlande	FIM	5.945730	**
Suède	SEK	10.589100	
Royaume-Uni	GBP	0.877770	

Années comptables _

Dans certains États membres, le début de l'exercice comptable n'est pas le même pour toutes les exploitations. La période comptable globale de l'État membre peut ainsi s'étendre sur plus de douze mois.

2007	2008	2009
2007	2000	2009

	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	ОСТ	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Belgique	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Bulgarie	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
République tchèque	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Danemark	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Danemark	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Danemark	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Allemagne (*) (Exploitations horticoles spécialisées)	ОСТ	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	ОСТ	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Allemagne (*) (Exploitations horticoles spécialisées)	ОСТ	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	ОСТ	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Allemagne (*)	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Estonie	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Irlande	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Grèce	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Espagne	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
France (1)	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Italie	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Chypre	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Lettonie	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Lituanie	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Luxembourg	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Hongrie	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Malte	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Pays Bas (*)	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Autriche	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Pologne	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Portugal	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Roumanie	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Slovénie	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Slovaquie	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Finlande	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Suède	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Royaume-Uni (2)	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI

- 1. En France, pour un petit nombre d'exploitations, le début de l'exercice comptable se situe entre le 1er octobre et le 31 décembre de l'année précédente (comptabilités fiscales).
- 2. Au Royaume-Uni, l'exercice comptable s'étend du 31 décembre au 30 avril.

Organes de Liaison 🔺

Belgique	
Organisation	Verbindingsorgaan ILB-RICA Landbouwbureau/BCA
Personne de contact	
Building	Ellipse Gebouw
Rue	Koning Albert II laan 35 bus 40
Ville	B-1040 Brussel
URL	www.belgium.be
Publications	Flanders publications Wallonia publications
Bulgarie	
Organisation	Ministry of Agriculture, Food and Forestry
Personne de	
contact	
Rue	55, Hristo Botev bul.

Ville	BG - 1040 Sofia
Fax	+ 359 2 980 82 94
URL	+ 359 2 980 82 94 www.mzh.government.bg
Publications	National publications
Organisation	ue tchèque Institute of Agricultural Economics and Information
Personne de	mistrate of Agricultural Economics and miormation
contact	
Rue	Manesova, 1453/75
Ville	120 00 PRAHA 2
Fax	+420-222 000 204
URL	www.iaei.cz/farm-accountancy-data-network-cr/
Publications	Database Publications
Danemar	<u> </u>
	Division for account statistics for agriculture, Statistics
Organisation	Denmark
Personne de	
contact	Science de 44
Rue	Sejrøgade 11
Ville Fax	DK-2100 Copenhagen +45 39 17 39 99
URL	
UKL	www.dst.dk/uk
Publications	<u>Database</u> <u>Publications</u>
Allemagn	ne (*)
_	
Organisation	Johann Heinrich von Thünen Institut (TI)
Personne de	Johann Heinrich von Thünen Institut (TI)
Personne de contact	
Personne de contact	Bundesallee 63
Personne de contact Rue Ville	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig
Personne de contact	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de
Personne de contact Rue Ville	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig
Personne de contact Rue Ville URL	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications
Personne de contact Rue Ville URL Publications	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax URL Publications	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/ Database Publications
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax URL Publications	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/ Database Publications
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax URL Publications Irland Organisation	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/ Database Publications
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax URL Publications	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/ Database Publications
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax URL Publications Irland Organisation Personne de	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/ Database Publications
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax URL Publications Irland Organisation Personne de contact	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/ Database Publications e TEAGASC
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax URL Publications Irland Organisation Personne de contact Building	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/ Database Publications le TEAGASC Oak Park
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax URL Publications Irland Organisation Personne de contact Building Ville	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/ Database Publications e TEAGASC Oak Park Co. Carlow
Personne de contact Rue Ville URL Publications Estonie Organisation Personne de contact Ville Fax URL Publications Irland Organisation Personne de contact Building Ville Fax	Bundesallee 63 D-38116 Braunschweig www.thuenen.de Data Publications Agricultural Research Centre EE-75501 Teaduse 4/6 Saku, Harju County, Estonia +372-38-49701 www.pmk.agri.ee/ Database Publications e TEAGASC Oak Park Co. Carlow +353 / 91 844296

	Publications
===	Publications
Grèce	
Organisation	Ministry of Rural Development and Food
Personne de	
contact	0.4.1
Rue Ville	2 Acharnon
VIIIE	Athens, 101 76
UKL	www.minagric.gr
Espag	gne
Organisation	SECRETARIA GENERAL TECNICA
Personne de	
contact	
Rue	Paseo Infanta Isabel 1
Ville	E-28014 Madrid
Fax	0034913475293
URL	www.mapama.gob.es/es
Publications	<u>Data</u>
France	
Organisation	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Département	Service de la Statistique et de la Prospective
Personne de	
contact	
Rue	3 rue Barbet de Jouy
Ville	F-75349 PARIS cedex 07
URL	www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/reseau-d-information-comptable/
Publications	Online Database Publications
Croa	ıtia
Organisation	Ministry of Agriculture
Personne de contact	
Rue	Ulica Grada Vukovara 78
Ville	10000 Zagreb
URL	www.mps.hr
Publications	<u>Data</u>
r uplications	Publications
Italie	
Organisation	Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria
Personne de	
contact	
Rue	Via Po 14
Ville	00198 Roma
URL	rica.crea.gov.it/public/it/index.php
Publications	<u>Data</u> <u>Publications</u>
Chypre	
Organisation	Department of Agriculture
Personne de	
contact	

Rue	Loukis Akritas Avenue
Ville	CY-1412 - NICOSIA
URL	www.moa.gov.cy/da
Publications	Overview with some data
Letto	nie
Organisation	Institute of Agricultural Resources and Economics
Personne de	mistrate of Agricultural Resources and Economics
contact	
Rue	14 Struktoru str
Ville	LV - 1039 Riga
Fax	+371-7-54 17 89
URL	www.arei.lv
Publications	Publications
	- danieum -
Lituanie	
Organisation	Lithuanian Institute of Agrarian Economics (LIAE)
Personne de	
contact	A 1/2 Label 2014 AA 40
Rue	A. Vivulskio Str. 4A-13
Ville	LT - 03220 Vilnius
URL	www.laei.lt
Publications	<u>Publications</u>
Luxer	mbourg
Organisation	Ministère de l'Agriculture, Viticulture et Développement Rural
Personne de	
contact	
Rue	115, rue de Hollerich
Ville	L-1741 LUXEMBOURG-Ville
Fax	+352 49 16 19
URL	www.agriculture.public.lu/de.html
Publications	<u>Publications</u>
Hongrie	
Organisation	National Agricultural Research and Innovation Center
Personne de	Transman Agricultural Resourch and Innertation Conton
contact	
Rue	Zsil u. 3-5.
Ville	H-1093 Budapest
URL	www.aki.gov.hu
	Database
Publications	<u>Publications</u>
	Publications 2
· ·	
Malte	
Organisation	Agriculture and Rural Payments Agency
Personne de	
contact	
Rue	Luqa Road
Ville	Qormi Malta
Fax	+356-22924107
Pays Bas	(*)
Organisation	Wageningen Economic Research
Personne de	wageningen Economic Research
-ursanna da	

contact	
Rue	PO Box 29703
Ville	NL-2502 LS DEN HAAG
Fax	(0)70 3615624
URL	www.wur.nl
	Database
Publications	Interactive presentation of the results
	Publications (search FADN)
Autriche	
Organisation	Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft
Personne de contact	
Rue	Stubenring 1
Ville	A-1010 Wien
URL	www.bmnt.gv.at
Publications	<u>Data</u> <u>Publications</u>
Pologne	
Organisation	Institute of Agricultural and Food Economics
Personne de	
contact	
Rue	Swietokrzyska, 20
Ville	00-002 Warsaw
Fax	+48-22-826 93 22
URL	www.fadn.pl
Publications	<u>Data</u> <u>Database</u> Publications
Portugal	<u> </u>
Portugal	GPP Gabinete de Planeamento, Política e Administração
Organisation	Geral
Personne de	
contact Rue	Droop de Comercia
Ville	Praça do Comercio 1149-010 LISBOA
VIIIE	www.gpp.pt/index.php/rica/rede-de-informacao-de-contabilidades-
URL	agricolas-rica
Publications	Data
Publications	<u>Publications</u>
Roumani	9
Organisation	Ministerul Agriculturii si Dezvoltarii Rurale
Personne de	
contact	
Rue	Carol I Blvd, 24 sector 3
Ville	RO - 020921 Bucuresti
Fax URL	+40-21-3078627 www.madr.ro
Publications	Data
Slové	
Organisation	Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Personne de	

Buo	Dunaiaka aasta 22
Rue	Dunajska cesta 22
Ville	SI - 1000 Ljubljana
URL	www.mkgp.gov.si
Slova	quie
Organisation	National Agricultural and Food Centre
Personne de	
contact	
Rue	Trencianska, 55
Ville	SK - 824 80 Bratislava
Fax	+421 2 534 16 408
URL	www.vuepp.sk
Publications	<u>Publications</u>
Slova	quie
Organisation	National Agricultural and Food Centre
Personne de	- The state of the
contact	
Rue	Trencianska, 55
Ville	SK - 824 80 Bratislava
Fax	+421 2 534 16 408
URL	www.vuepp.sk
Publications	Publications
Finlande	
Organisation	Natural Resources Institute Finland
Personne de	Natural Resources institute Fillianu
contact	
Rue	Latokartanonkaari 9
Ville	FI-00790 HELSINKI
URL	www.luke.fi
	Database
Publications	Publications
Suède	
Organisation	Swedish Board of Agriculture
Personne de	
contact	
Ville	551 82, Jönköping
URL	www.jordbruksverket.se/
Publications	<u>Database</u> <u>Publications</u>
Royaume	-Uni
Organisation	DEFRA Department for Environment, Food & Rural Affairs
Personne de	
contact	
Building	Seacole Block, 2nd Floor
Rue	2 Marsham Street
Ville	GB-LONDON SW1P 4DF
URL	www.gov.uk/government/collections/farm-business-survey
	England publications
	Wales data
Publications	Wales publications Northern Ireland data
	Northern Ireland data Northern Ireland publications
	Scotland data
A contract of the contract of	

Codes des regions RICA 🔺

CODE	REGION	Validité
340	Belgique	1981-2003
341	Flandre	2004-
342	Bruxelles-Brussel	2004-
343	Wallonie	2004-
Bulga	rie	
CODE	REGION	Validité
831	Severozapaden	2007-
832	Severen tsentralen	2007-
833	Severoiztochen	2007-
834	Yugozapaden	2007-
835	Yuzhen tsentralen	2007-
836	Yugoiztochen	2007-
	blique tchèque	ц
CODE	REGION	Validité
745		2004-
	République Tchèque	2 004-
Dane		ıl.
CODE	REGION	Validité
370	Danemark	1981-
Allem	nagne (*)	
CODE	REGION	Validité
10	Schleswig-Holstein	1981-2017
15	Schleswig-Holstein/Hamburg	2018-
20	Hamburg	1981-2017
30	Niedersachsen	1981-
40	Bremen	1981-
50	Nordrhein-Westfalen	1981-
60	Hessen	1981-
70	Rheinland-Pfalz	1981-
80	Baden-Württemberg	1981-
90	Bayern	1981-
100	Saarland	1981-
110	Berlin	1981-
112	Brandenburg	1981-
113	Mecklenburg-Vorpommern	1981-
114	Sachsen	1981-
115	Sachsen-Anhalt	1981-
116	Thüringen	1981-
Eston	ie	
CODE	REGION	Validité
755	Estonie	2004-
i ri	ande	
CODE	REGION	Validité
	1	1

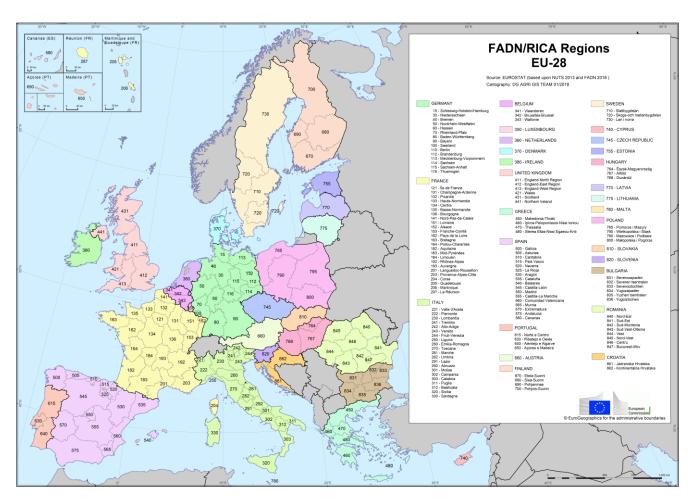
CODE	REGION	Validité
450	Makedonia-Thraki	1981-
460	Ipiros-Peloponissos-Nissi Ioniou	1981-
470	Thessalia	1981-
480	Sterea Ellas-Nissi Egaeou-Kriti	1981-
Es	pagne	
CODE	REGION	Validité
500	Galicia	1986-
505	Asturias	1986-
510	Cantabria	1986-
515	País Vasco	1986-
520	Navarra	1986-
525	La Rioja	1986-
530	Aragón	1986-
535	Cataluña	1986-
540	Islas Baleares	1986-
545	Castilla y León	1986-
550	Madrid	1986-
555	Castilla-La Mancha	1986-
560	Comunidad Valenciana	1986-
565	Murcia	1986-
570	Extremadura	1986-
575	Andalucía	1986-
580	Canarias	1986-
	<u>'</u>	
France		
France CODE		Validité
CODE	REGION Île-de-France	Validité 1981-
CODE	REGION Île-de-France	<u> </u>
121 131	REGION	1981-
121 131	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne	1981- 1981-
121 131 132	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie	1981- 1981- 1981-
121 131 132 133	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie	1981- 1981- 1981- 1981-
121 131 132 133 134	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie	1981- 1981- 1981- 1981- 1981-
121 131 132 133 134 135	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre	1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne	1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais	1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine	1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace	1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté	1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164 182	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164 182 183	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164 182 183 184	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées Limousin	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164 182 183 184 192	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées Limousin Rhône-Alpes	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164 182 183 184 192 193	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées Limousin Rhône-Alpes Auvergne	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164 182 183 184 192 193 201	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées Limousin Rhône-Alpes Auvergne Languedoc-Roussillon	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164 182 183 184 192 193 201 203	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées Limousin Rhône-Alpes Auvergne Languedoc-Roussillon Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse	1981- 1981-
121 131 132 133 134 135 136 141 151 152 153 162 163 164 182 183 184 192 193 201 203 204	REGION Île-de-France Champagne-Ardenne Picardie Haute-Normandie Centre Basse-Normandie Bourgogne Nord-Pas-de-Calais Lorraine Alsace Franche-Comté Pays de la Loire Bretagne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées Limousin Rhône-Alpes Auvergne Languedoc-Roussillon Provence-Alpes-Côte d'Azur	1981- 1981-

entre		
	Croatia	1
CODE	REGION	Validité
861	Jadranska Hrvatska	2013-
862	Kontinentalna Hrvatska	2013-
Italie		
CODE	REGION	Validité
221	Valle d'Aosta	1981-
222	Piemonte	1981-
230	Lombardia	1981-
241	Trentino	1981-
242	Alto Adige	1981-
243	Veneto	1981-
244	Friuli-Venezia Giulia	1981-
250	Liguria	1981-
260	Emilia-Romagna	1981-
270	Toscana	1981-
281	Marche	1981-
282	Umbria	1981-
291	Lazio	1981-
292	Abruzzo	1981-
301	Molise	1981-
302	Campania	1981-
303	Calabria	1981-
311	Puglia	1981-
312	Basilicata	1981-
320	Sicilia	1981-
330	Sardegna	1981-
Chyp	re	
CODE	REGION	Validité
740	Chypre	2004-
1.0	ettonie	
CODE	REGION	Validité
770	Lettonie	2004-
	<u> </u>	2 00+
Lituar		V-P P47
CODE	REGION	Validité
775	Lituanie	2004-
	uxembourg	1 20 11 11 1
CODE	REGION	Validité
350	Luxembourg	1981-
Hong		
CODE	REGION	Validité
760	Közép-Magyarország	2004-2011
761	Közép-Dunántúl	2004-2011
762	Nyugat-Dunántúl	2004-2011
763	Dél-Dunántúl	2004-2011
764	Észak-Magyarország	2004-
765	Észak-Alföld	2004-2011
766	Dél-Alföld	2004-2011

2012-
2012-
Validité
2004-
Validité
1981-
Validité
1995-
п
Validité
2004-
2004-
2004-
2004-

Validité
1986-2007
2008-
1986-2007
1300-2001
1086-
1986- 1986-
1986-
- 1
1986- 1986-
1986- 1986- Validité
1986- 1986- Validité 2007-
1986- 1986- Validité 2007- 2007-
1986- 1986- Validité 2007- 2007- 2007-
1986- 1986- Validité 2007- 2007- 2007- 2007-
1986- 1986- Validité 2007- 2007- 2007-
1986- 1986- Validité 2007- 2007- 2007- 2007-
1986- 1986- Validité 2007- 2007- 2007- 2007- 2007-
1986- 1986- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007-
1986- 1986- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007-
1986- 1986- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007-
1986- 1986- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007-
1986- 1986- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007-
Validité 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2004-
1986- 1986- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2004- Validité
1986- 1986- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2004- Validité
Validité 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2004- Validité 2004-
Validité 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2004- Validité 2004- Validité 2004- Validité
Validité 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2007- 2004- Validité 2004- Validité 1995-

Suède	•	
CODE	REGION	Validité
710	Slättbyggdslän	1995-
720	Skogs- och mellanbygdslän	1995-
730	Län i norra Sverige	1995-
Roya	ıme-Uni	
CODE	REGION	Validité
411		
411	England - North Region	1981-
412	England - North Region England - East Region	1981- 1981-
		<u>'</u>
412	England - East Region	1981-
412 413	England - East Region England - West Region	1981- 1981-



PUBLICATIONS

Cette page contient une sélection d'analyses produites par la Commission Européenne sur base des données du RICA (Réseau d'Information de Comptable Agricole) européen et ce jusqu'en 2015 (année comptable). Les derniers rapports sont publiés dans <u>la section RICA sur Europa</u>, tandis que les brèves sont disponibles dans <u>la section</u> 'Economics Briefs' de la page 'Économie des zones rurales' du site Europa.

Les rapports sont en anglais uniquement. Pour certaines analyses des annexes et/ou des présentations sont aussi disponibles.

EU Agricultural and Farm Economics Briefs

EU Agricultural and Farm Economics Briefs

Facts and figures on organic agriculture in the European Union en

EU Milk Margin Estimate up to 2015 en

Farm Economy Overview: Cereals sector (based on 2013 FADN data)

Farm Economy Overview: Dairy sector (based on 2013 FADN data) en

Farm Economy Preview: Cereals Sector en

EU Milk Margin Estimate up to 2014 en

EU farm economics summary (2012 data) en

Farm Economy preview: Beef Sector en

Farm Economy Preview: Dairy Sector en

EU farm economics update 2012 en

EU farm economics summary 2011 en

Analyses contribuant aux réformes de la PAC ...

Bilan de santé de la PAC

Impact of an additional modulation en

Nuts sector - Impact of the coupled payment suppression on nuts margins en

Impact of the coupled payment suppression on rice margins, complement rice and irrigated grain maize -

comparison of margins en

Impact of the coupled payment suppression on rice margins, complement for Portugal

Impact of the coupled payment suppression on rice margins en

Impact of a change towards flatter rates of direct payments en

Impact of the suppression of the coupled support for COP en

Impact of individual limits for direct payments per beneficiary

Cereal sector - Impact of the reduction of the intervention price to a safety-net level on farm income en

Milk margins in the European Union (2004)

Milk margins' evolution in the European Union (1998-2005)

Impact of a price reduction on milk margins en

Impact on milk margins of a price reduction, complement on mountain areas

Impact on milk margins of a price reduction, complements on national aids en

PAC à l'horizon 2020

Impact of scenarios on the distribution of direct payments and farm income en

Suppression of coupled support for beef, sheep and goat sectors en

Direct payments en

Greening - Results of partial analysis on impact on farm income using FADN en

Farm Economics brief

Catalogue

N°5: EU Milk Margin Estimate up to 2013

N°4:Organic versus conventional farming, which performs better financially?

N°3: EU Milk margin estimate up to 2011 (October) en

N°2: EU production costs overview (July)

N°1: Income developments in EU farms (June) en

EU Farm economics overview en EU Farm Economics Overview based on 2013 FADN daten en EU farm economics overview - FADN 2012 (June 2015) EU farm economics overview - FADN 2011 (September 294) en EU Farm economics overview - FADN 2009 (May 2013) en EU Farm economics overview - FADN 2008 (december 2011) EU Farm economics overview - FADN 2007 (december 2010en) EU Farm economics overview - FADN 2006 (January 200en) EU Farm economics overview - report 2005 (June 2008) Revenu Developments in the income situation of the EU agricultural sector (December 2010) Income variability and potential cost of income insurance for EU (May 2009) Income evolution 1990 - 2003 and 2013 forecasts (December 2006) Payments directs Direct payments distribution in the EU-25 after implementation of the 2003 CAP reform (November 2008) [61] Impact of individual limits for direct payments per beneficiary (January 2008) Impact of the suppression of the coupled support for COP, starch potato, hops, beef and sheep (July 2007) en Impact of a change change towards flatter rates of direct payments (December 2007) en Modulation Impact of an additional modulation (January 2008) en Analyses par secteur A Bovin Farm Economy Overview: Beef Sector, Information based on 2013 FADN data en EU Bovine farms economics FADN Report 2012 (May 2013) en EU Bovine farms economics FADN Report 2010 (February 2011) EU Bovine farms economics FADN Report 2008 (February 2009) Céréales EU Cereal farms report based on 2013 FADN data en EU cereal farms report 2013 en EU Cereal farms report 2012 (March 2013) en EU Cereal farms report 2011 (February 2012) en EU cereal farms report 2010 (December 2010) en EU cereal farms economics FADN Report 2008 (February 2009) Lait EU Dairy farms report based on 2016 FADN data en EU Dairy farms report based on 2013 FADN data en EU Dairy farms report 2013 en EU Dairy farms report 2012 en EU Dairy farms report 2011 en Policy Focus about the dairy crisis (June 2010) en EU dairy farms report 2010 (June 2010) EU dairy farms economics - 2008 report (February 2009) en Impact on milk margins of a price reduction, Complements on national aids (February 2008) 🖭 Impact on milk margins of a price reduction, Complement on mountain areas (January 2008) 🖭 Impact of a price reduction on milk margins (December 2007) en

Milk margins evolution in the European Union (1998-2005) (December 2007) en

Milk margins in the European Union (2004) (October 2007) en Costs of production for milk in the European Union, period 1997 - 2003 (February 2006) en

Riz

Impact of the coupled payment suppression on rice margins, Complement for Portugal (March 2008) Complement rice and irrigated grain maize - comparison of margins (March 2008) Impact of the coupled payment suppression on rice margins (February 2008)

Noix

Impact of the coupled payment suppression on nuts margins (December 2007)

Granivores

Production costs and margins of pig fattening farms (March 2009)

Olive

Trends over the period 2000-2010 en

Développement rural

Général

Rural Development (2000-2006) in EU farms - 2009 report (July 2009) en

Zones défavorisées

Overview of the Less Favoured Areas farms in the EU-25 (2004-2005) (September 2008) Focus on LFA-Other than mountain in the EU-25 (2004-2005) (September 2008)

CONTRIBUTIONS

Contributions à des évaluations et des études

L'unité responsable du RICA à la Commission contribue de manière significative aux évaluations et études commandées par la Direction de l'agriculture et du développement rural en fournissant des données et des conseils pour l'interprétation des données. Pour plus de renseignements sur les évaluations et études: https://ec.europa.eu/agriculture/eval/index fr.htm

Les contributions aux projets de recherche

Les données du RICA sont largement utilisées pour des projets de recherche liés à l'agriculture. L'unité responsable du RICA à la Commission fournit régulièrement des données et des conseils pour l'interprétation des données. Pour plus d'information sur les projets de recherche liés à l'agriculture: https://ec.europa.eu/agriculture/external-studies_fr

CONTACT

Commission européenne

DG Agriculture C.3 (L130 09/081)
Analyses économiques de l'agriculture européenne

B-1049 Bruxelles

téléphone: +32 / (0)2.297.54.71
E-mail: agri-rica-helpdesk@ec.europa.eu
Internet: https://ec.europa.eu/agriculture/rica
Unités RICA Nationales